



Assemblée générale

Distr. générale
27 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 137 de la liste préliminaire**
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour 2020, dont le montant total net s'élève à 100 543 900 dollars (montant brut : 110 031 700 dollars).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 octobre 2019).

** [A/74/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	3
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018**	10
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020***	19
1. Total des ressources nécessaires	19
2. Effectifs nécessaires	20
3. Ressources financières	36
4. Analyse des ressources nécessaires	37
II. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad	41
III. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	42
A. Assemblée générale	42
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	43
 Annexes	
I. Proposition concernant l'évolution des effectifs par unité administrative	52
II. Effectifs nécessaires par lieu d'affectation	54
III. Organigrammes	56
IV. Contributions fournies par le pays hôte ou d'autres entités des Nations Unies (en espèces ou en nature)	59
V. Coût des services de sécurité pour 2020	60

** La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2020 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

(100 543 900 dollars)



Avant-propos

La défaite militaire de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le déroulement sans incident des élections législatives et la formation d'un nouveau gouvernement national ont ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de l'Iraq, préparant le terrain à la réconciliation et à la reconstruction après des années de conflit. D'importants progrès ont été accomplis, mais un difficile chemin reste à parcourir.

Malgré le recul de ses troupes, l'EIIL continue de faire peser une grave menace sur la sécurité de l'Iraq et de la région. Plus de 1,8 million d'Iraqiens déplacés attendent encore de regagner leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité. Les zones libérées ont non seulement subi des destructions indescriptibles, mais elles sont aussi infestées d'innombrables engins non explosés meurtriers. Les infrastructures critiques sont endommagées et il est urgent d'améliorer les services de base, notamment l'électricité, l'eau, les soins de santé, l'assainissement et l'éducation.

Malgré tout, je suis convaincue qu'en faisant preuve de la détermination et de l'esprit de coopération voulus, et avec l'aide de la communauté internationale, le peuple iraquien pourra avancer sur la voie d'un avenir plus pacifique, stable et prospère.

Je suis déterminée à user au mieux de mes bons offices pour encourager un dialogue politique inclusif et la réconciliation au niveau national et entre les communautés, pour favoriser le dialogue et la coopération à l'échelle régionale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et pour faire avancer d'autres questions d'intérêt commun.

Pour que la démocratie s'implante véritablement, il importe de mettre en avant ses liens et sa complémentarité avec les droits de l'homme et l'état de droit. Appuyer les stratégies menées par l'État pour améliorer les perspectives des groupes minoritaires marginalisés, en particulier en œuvrant en faveur d'une meilleure protection de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, est l'une de mes priorités pour 2020. Il faut également faire davantage pour permettre aux femmes d'assumer pleinement leur rôle dans le changement, la prévention des conflits à tous les niveaux de la société et la consolidation de la paix et la reconstruction de l'Iraq.

En 2020, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) continuera d'articuler ses programmes et activités autour des priorités établies par le Gouvernement iraquien. Elle appuiera l'action que ce dernier a entreprise pour remettre en état et reconstruire les zones dévastées par l'EIIL et ainsi permettre aux personnes déplacées de regagner leurs foyers. Elle encouragera également la mise en œuvre de véritables réformes pour améliorer l'efficacité de la gouvernance et les conditions de vie globales de tous les Iraqiens. Il s'agira

notamment de lutter contre la corruption, de dynamiser l'économie, de créer des emplois et de fournir les services de base.

Pour que ces objectifs puissent être atteints, il est essentiel que la communauté internationale continue d'apporter son appui. En 2020, l'une de mes priorités sera de mobiliser les partenaires internationaux et régionaux afin qu'ils prêtent main forte à l'Iraq pendant cette phase critique qu'est l'édification de l'État. La MANUI aidera également à coordonner les activités des donateurs internationaux et des institutions financières internationales ayant trait aux programmes d'aide et de reconstruction, au renforcement des capacités et à la réforme économique.

Je suis fermement convaincue que notre budget reflète les ressources dont la MANUI a besoin pour continuer d'œuvrer à l'édification d'un Iraq unifié, pacifique et prospère.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq
et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
(Signé) Jeanine Hennis-Plasschaert

Orientations générales

Mandat et considérations générales

1. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) est chargée de mener les activités suivantes : organiser des campagnes de sensibilisation et des missions de bons offices pour promouvoir un système politique inclusif et non sectaire ; aider les autorités à procéder à la révision de la Constitution et à élaborer des mécanismes acceptables pour le règlement des différends relatifs aux frontières intérieures ; encourager le dialogue et la coopération au niveau régional, notamment sur les questions touchant à la sécurité des frontières, à l'énergie, à l'environnement, à l'eau et aux réfugiés ; aider le Gouvernement et le peuple irakiens à progresser sur la voie de la réconciliation intercommunautaire et nationale, les questions liées aux minorités revêtant à cet égard une place importante ; mettre en œuvre le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité et garantir la prise en compte des questions de genre ; aider à l'élaboration des procédures électorales ; promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit, notamment en soutenant l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, créée par la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité ; renforcer les mesures de protection de l'enfance, notamment les mécanismes de réadaptation et de réintégration des enfants ; lutter contre le terrorisme, notamment grâce à des mesures de prévention de la radicalisation ; réformer le secteur de la sécurité.
2. Ce mandat découle de la résolution [1483 \(2003\)](#), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial ou une représentante spéciale pour l'Iraq afin d'aider ce pays à mener à bien sa transition politique et à faire face à ses besoins humanitaires et à ses besoins de reconstruction et de développement. Par la suite, dans sa résolution [1500 \(2003\)](#), le Conseil a décidé de créer la Mission afin d'aider la Représentante spéciale ou le Représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Dans sa résolution [2470 \(2019\)](#), il a décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 31 mai 2020. De plus, en application de la résolution [2107 \(2013\)](#) du Conseil, la MANUI a été chargée d'encourager, de soutenir et de faciliter l'action menée par le Gouvernement irakien pour faire rapatrier tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou leurs dépouilles et restituer les biens koweïtiens, notamment les archives nationales, saisis par l'Iraq.
3. Compte tenu de l'instabilité politique, de la nécessité continue de maintenir un dialogue régional et de l'urgence de la reconstruction de l'Iraq après plusieurs décennies de conflit, le soutien de la MANUI à la transition politique et son rôle dans la coordination de l'aide humanitaire ainsi que de l'aide à la reconstruction et au développement restent tout aussi importants.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

4. La Mission se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Celui-ci va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif de la Mission, de même que les produits, sont liés à plusieurs objectifs de développement durable, comme indiqué aux paragraphes 24 et 25.

Contexte actuel

5. En 2018, l'Iraq a tenu des élections législatives au niveau national (Chambre des députés) et dans la Région du Kurdistan, les premières à être organisées depuis la défaite militaire de l'organisation État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et les quatrièmes à se tenir en vertu de la Constitution de 2005. Sous la direction du Premier Ministre, Adil Abd Al-Mahdi, la formation du gouvernement a progressé. La plupart des portefeuilles ministériels ont été confirmés et des négociations sont en

cours entre les partis politiques quant à l'attribution des 4 ministères restants (sur 22). Au lendemain des élections législatives, le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont renoué le dialogue politique et conclu, en novembre 2018, un accord initial sur les exportations de pétrole de Kirkouk. Mais d'autres questions restent en suspens, portant notamment sur la solde des peshmergas et la rémunération des fonctionnaires, le partage des recettes et la délimitation des frontières intérieures. Dans la Région du Kurdistan, les partis politiques ont poursuivi les négociations sur la formation du gouvernement régional à l'issue des élections législatives. Depuis la défaite militaire de l'EIL, si près de 4,1 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays sont retournées dans leur région d'origine, plus de 1,8 million se trouvent toujours dans des camps, où leur protection est souvent très difficile et où d'importants problèmes persistent concernant la situation humanitaire, les droits de l'homme et la sécurité.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

6. À la demande du Gouvernement iraquien, la MANUI appuie la mise en œuvre du programme que celui-ci a établi pour la période 2018-2022 en s'attachant avant tout à la consolidation des fondements d'un État fédéral unifié. Ce programme vise à consolider le régime démocratique du pays, améliorer ses structures de sécurité, lutter contre la corruption et renforcer l'état de droit. Il y est également fait une large place aux services de base, notamment à la mise en œuvre de projets d'approvisionnement en eau et en électricité, au renforcement des systèmes nationaux de prestation de services et à l'établissement d'un conseil pour la reconstruction dans les provinces touchées par les combats contre l'EIL.
7. Mettant à profit l'amélioration des relations entre Bagdad et Erbil, la MANUI engagera le dialogue avec les deux parties afin de régler les questions en suspens. En particulier, elle mènera des missions de bons offices pour parvenir à un accord sur des aspects comme les frontières intérieures contestées, le partage des ressources et des recettes pétrolières et l'administration frontalière. Elle collaborera avec diverses commissions de la Chambre des députés aux fins de l'application des dispositions prévues dans la Constitution et facilitera le processus législatif dans le respect des normes internationales. La Mission aura pour objectif de défendre et de promouvoir les droits des minorités, ainsi que leurs institutions et leurs biens culturels. Elle collaborera avec les administrations provinciales et le Gouvernement fédéral pour faciliter le transfert de responsabilité et la décentralisation, l'objectif étant d'améliorer la fourniture des services dans les provinces. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, elle collaborera avec toutes les parties intéressées pour mettre au point et adopter un cadre juridique, réglementaire et institutionnel. Elle favorisera la concertation et la coopération régionales, notamment sur les questions de la sécurité des frontières, de l'énergie, de l'environnement, de l'eau et des réfugiés, et intensifiera l'action qu'elle mène sur la question des personnes et des biens koweïtiens disparus.
8. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUI œuvrera de concert avec le Gouvernement iraquien pour renforcer la cohésion sociale, en se concentrant sur les localités les plus divisées, dont Sinjar, Touz Khourmato et Kirkouk, et les éléments qui continuent de faire obstacle au retour volontaire des populations déplacées. Elle facilitera le dialogue politique, notamment en conduisant des activités de médiation et de réseautage au niveau local, afin de restaurer, dans les communautés et entre celles-ci un climat de coexistence pacifique fondé sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre de l'action plus vaste que mène le Gouvernement iraquien pour renforcer l'unité nationale et l'intégration des diverses communautés par la protection et la promotion des droits constitutionnels de tous les citoyens et de toutes les citoyennes du pays. À cet égard, la MANUI s'emploiera également à promouvoir la contribution des femmes à la construction de l'avenir du pays. Son mandat tient compte de la nécessité de permettre aux femmes de jouer le rôle déterminant qui peut être le leur dans la reconstitution du tissu social par leur participation politique pleine et effective à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale.

9. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MANUI apportera un appui, sous la forme de compétences spécialisées et de conseils techniques, afin de mener à terme les projets de réforme de la Haute Commission électorale indépendante et de la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan portant sur les systèmes de liste électorale et la gestion des résultats des élections. En coordination avec d'autres entités œuvrant en faveur de la pleine participation des femmes, la MANUI s'emploiera à encourager l'adoption de nouvelles dispositions législatives pour accroître le nombre de femmes et de personnes issues de minorités parmi les agents électoraux, les candidats et les électeurs. Elle encouragera également la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan à consolider les mécanismes de coordination et aidera la seconde à améliorer ses capacités de gestion des scrutons se tenant au niveau régional. En outre, l'Organisation des Nations Unies conseillera la commission de la Chambre des députés chargée de désigner les nouveaux membres du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante.
10. La MANUI mettra en œuvre des programmes visant à renforcer les moyens dont disposent les institutions du pays pour lutter contre les violations des droits de l'homme et garantir le respect de l'état de droit, afin de favoriser la réconciliation et de prévenir les conflits. Plus particulièrement, elle appuiera les efforts déployés par les autorités pour donner suite aux allégations de violations des droits de l'homme, afin de garantir que les victimes obtiennent justice, de promouvoir l'entente entre les communautés et d'éviter la reprise des conflits. En ce qui concerne la promotion des droits des minorités dans les zones contestées, la MANUI concentrera ses efforts dans des domaines qui contribuent durablement à la prévention des conflits.
11. Les activités relatives à la surveillance du respect des droits de l'homme, à la communication d'informations en la matière et à la promotion de ces droits porteront principalement sur les garanties d'une procédure régulière, le droit à un procès équitable, les conditions de détention, la protection des groupes minoritaires, les droits des femmes et des filles, en particulier la prévention de la violence sexiste, la protection de l'enfance et la recherche de responsabilité pour les violations des droits de l'homme qui auraient été commises par le passé.
12. En application du communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit en Iraq et les mesures prises pour y faire face, la MANUI prendra part à des activités de mobilisation politique. Il s'agira notamment de prévenir ces violences grâce à des indicateurs d'alerte rapide et de renforcer les activités de sensibilisation à l'intention des populations qui se remettent des conséquences du conflit avec l'EIIL.
13. La MANUI soutiendra le Gouvernement iraquien dans sa volonté de prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et dans les efforts qu'il déploie pour que le pays ne soit plus pointé du doigt dans le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle aidera également les autorités à adopter et à mettre en œuvre un plan d'action national pour prévenir et faire cesser les violations graves commises contre des enfants.
14. La MANUI travaillera en étroite collaboration avec la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme de la Région du Kurdistan pour renforcer les moyens dont ces organes disposent et leur permettre ainsi de s'acquitter de leurs fonctions, à savoir défendre et promouvoir activement les droits de l'homme en toute autonomie, indépendance et impartialité. La Mission redoublera d'efforts pour élargir l'espace civique en renforçant l'appui apporté aux organisations de la société civile et aux autres acteurs concernés.
15. La mise en œuvre, par les États Membres, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable qui y sont énoncés resteront au cœur de ces initiatives. La MANUI entend faire collaborer les partenaires de développement, les entités des Nations Unies et le Gouvernement iraquien afin de créer des synergies et des liens de complémentarité entre les nombreuses activités et ainsi garantir la prise en compte systématique des objectifs et rendre possible le suivi et la communication de l'information à tous les niveaux. Elle contribuera activement à coordonner les activités des donateurs internationaux et des institutions

financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international) ayant trait aux programmes d'aide et de reconstruction, au renforcement des capacités, à la réforme économique et à la création des conditions nécessaires au développement durable.

16. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
 - a) Le Gouvernement iraquien élabore un programme de réformes clair et concret et fait montre de la volonté politique nécessaire pour le mettre en œuvre ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent d'accéder aux populations touchées et aux principales parties prenantes dans le cadre de l'application du mandat ;
 - c) Les parties prenantes, en particulier le Gouvernement iraquien, restent attachées à la cohésion nationale et sociale et à un règlement de la situation en Iraq ;
 - d) Les responsables politiques s'entendent pour finaliser et adopter le cadre institutionnel, réglementaire et juridique nécessaire à la mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité et à l'intégration des différentes milices et des acteurs non étatiques dans les forces de sécurité irakiennes ;
 - e) Les autorités font de la participation pleine et entière des jeunes à la société iraquienne une priorité, et prennent des mesures concrètes dans ce sens, notamment en levant les obstacles d'ordre bureaucratique qui entravent la croissance économique, afin d'encourager les investissements et de créer des perspectives d'emploi satisfaisantes pour les jeunes ;
 - f) Le Gouvernement iraquien reste déterminé à promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit ;
 - g) Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan entament un véritable dialogue politique aux fins de la normalisation complète de leurs relations et du règlement des questions en suspens ;
 - h) Les événements se déroulant dans l'ensemble de la région n'ébranlent pas la stabilité politique interne de l'Iraq ;
 - i) Aucun conflit dans la région ne provoque de nouveaux déplacements massifs de population d'un pays à un autre.
17. La Mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de ses échanges avec les partis politiques, elle œuvre en faveur de l'intégration de ces questions dans les programmes et les structures des partis afin d'accroître la représentation des femmes, et coopère avec la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan pour garantir une participation plus large et effective des femmes aux élections.
18. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la MANUI appuiera les travaux menés par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes aux fins de l'exécution du mandat que le Conseil de sécurité a confié à celle-ci dans sa résolution [2379 \(2017\)](#), à savoir appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener Daech/l'EIL à rendre des comptes, en recueillant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq d'actes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide perpétrés par l'EIL. Il s'agira notamment de partager des informations sur les charniers et de donner des conseils juridiques sur le droit pénal iraquien et les procédures pénales dans le pays. La MANUI apportera également un appui opérationnel, logistique et administratif, ainsi qu'un appui en matière de sécurité, selon le principe du recouvrement des coûts.
19. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la MANUI collaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations religieuses, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour lutter contre l'extrémisme violent dans le pays, afin de sensibiliser la population aux

conséquences de ce phénomène sur la société iraquienne. Une équipe spéciale intégrée chargée de la question de la cohésion sociale et de la réconciliation, composée de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, partagera des informations et coordonnera les activités pour que s'instaurent durablement la paix, la stabilité et la sécurité en Iraq. Alors que l'équipe de pays des Nations Unies s'attache à la réconciliation entre les communautés, la MANUI œuvrera en faveur de la réconciliation entre les acteurs politiques aux niveaux national et provincial. La MANUI et le PNUD aideront également le Gouvernement iraquien à lancer la réforme du secteur de la sécurité, notamment en lui donnant des conseils sur le cadre juridique dans lequel elle doit s'inscrire. La MANUI collaborera également avec l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans un large éventail d'activités visant à promouvoir la protection des droits de l'homme et l'état de droit, eu égard notamment aux questions liées aux femmes et aux minorités ethniques et religieuses. En application de la résolution [1612 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, la MANUI collaborera avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres entités des Nations Unies pour renforcer le dispositif de surveillance et de signalement relatif aux violations graves dont sont victimes les enfants dans les situations de conflit armé.

Activités d'évaluation

20. L'évaluation ci-après a été menée à bien en 2018 et a orienté l'établissement du plan-programme pour 2020 : l'examen du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire qui a eu lieu en juillet 2018, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ([A/73/352/Add.5](#)), et qui a conduit à mettre davantage l'accent, dans un proche avenir, sur la relève et le développement.
21. Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée au paragraphe 20 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020.
22. Il est prévu de procéder à l'auto-évaluation ci-après en 2020 : l'application de la délégation de pouvoirs dans les missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



1. Objectif

23. L'objectif, auquel la Mission contribue, est d'instaurer durablement la paix, la sécurité et le développement, tout en réaffirmant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

24. L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Les progrès accomplis aideront à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ; à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ; à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ; et à adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.
25. L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ; à promouvoir l'état de droit et à garantir à tous un égal accès à la justice ; à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ; à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ; à garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ; à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme ; et à promouvoir et à appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

3. Coup de projecteur sur certains des résultats obtenus en 2018

Les fondements de la paix : vaincre le sectarisme

Les élections législatives tenues en mai 2018 ont constitué une étape importante pour l'Iraq, puisqu'il s'agissait des premières élections depuis la défaite militaire de l'EIIL et qu'elles se sont déroulées dans le respect des échéances fixées par la Constitution. Au cours de la période précédant le scrutin, la MANUI a exercé ses bons offices, à différents niveaux, pour encourager et conseiller les partis politiques afin qu'ils mettent davantage en avant, dans leurs campagnes électorales, l'importance d'une identité nationale intercommunautaire et se conforment à un code d'honneur électoral.

Tirant parti de l'élan positif imprimé par la formation du nouveau Gouvernement, la MANUI a intensifié son action auprès des chefs religieux, politiques et tribaux, des jeunes et des femmes afin de promouvoir



Cérémonie de signature de la Charte d'honneur électorale Bagdad, 28 mars 2018. Crédit : MANUI

l'unité nationale et un sentiment d'identité collectif. Elle a souligné à maintes reprises qu'un processus de réconciliation nationale et sociétale inclusif mené par l'Iraq constituait le meilleur moyen de vaincre et d'éliminer l'idéologie de haine véhiculée par l'EIIL. Elle a également prôné et promu la mise en place d'institutions solides et fonctionnelles qui favorisent une paix et un développement durables dans un État unitaire. Elle a coopéré avec les principales parties prenantes et a joué un rôle d'intermédiaire et de facilitateur pour atténuer les divergences de vues dans le cadre de la promotion de la réconciliation et d'un règlement national. En février 2018, la MANUI a amené les Kurdes, les Arabes et les Turkmènes de Kirkouk à dialoguer, ce qui a permis de parvenir, pour la première fois depuis 2005, à un accord sur les conditions de participation aux élections au conseil de province.

La Mission a également associé de hauts dignitaires religieux à la lutte contre l'extrémisme, tout en organisant une série de forums visant à favoriser le dialogue avec les communautés minoritaires, et entre elles, au moyen de consultations. Elle a prôné et appuyé la participation des minorités aux institutions gouvernementales locales et fédérales et a contribué à leur plus grande visibilité, en organisant des conférences de presse et des tables rondes. Elle a servi d'intermédiaire pour promouvoir la participation active des femmes à la vie politique iraquienne et leur meilleure représentation au sein des institutions gouvernementales.

La MANUI n'a cessé de souligner la nécessité de promouvoir et de mettre à profit l'héritage multiethnique de l'Iraq au sein d'un État régi par la primauté du droit. Partenaire de confiance, elle a aidé à réintroduire ces principes essentiels dans le jeu politique et a contribué au processus de réconciliation. Par sa médiation et ses bons offices, elle a apporté son appui aux négociations visant à promouvoir une nouvelle Initiative de règlement national parrainée par plusieurs dirigeants politiques irakiens de premier plan. Cette nouvelle feuille de route politique, bénéficiant de contributions de toutes les composantes de la société iraquienne, sert de base à la poursuite des négociations visant à parvenir à une stabilité durable.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à une réduction des divisions sectaires, comme en témoigne la formation d'un plus grand nombre de coalitions politiques diverses qui ont fondé leur campagne sur des thèmes non partisans.

Dans la pratique, la Charte d'honneur électorale, qui définit les meilleures pratiques selon lesquelles les partis politiques se sont engagés à mener des campagnes non sectaires et à rejeter les discours de haine et les déclarations incitant à la violence, a été signée par la majorité des partis politiques, ce qui a contribué de façon décisive à promouvoir un accord entre les partis politiques visant à placer les intérêts nationaux au cœur de leurs campagnes politiques.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Le Gouvernement iraquien s'engage à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits

Dans un communiqué conjoint signé en 2016 avec l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits en Iraq et les mesures à prendre pour y faire face, le Gouvernement iraquien a souligné sa détermination et sa volonté politique d'amener les auteurs de violations graves et systématiques du droit international humanitaire et d'atteintes aux droits de la personne et de violations flagrantes de ces droits, notamment l'esclavage sexuel des femmes et des filles dont Daech/l'EIIL s'était rendu coupable, à rendre des comptes et à comparaître devant la justice.

En 2018, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont coopéré avec des dirigeants de la société civile et des entités travaillant auprès des rescapées de violences sexuelles, notamment des ministères et des fondations religieuses. En coordination avec l'équipe de pays, la Mission a animé des réunions consultatives avec des coordonnateurs gouvernementaux de haut niveau qui portaient sur un plan d'application du communiqué conjoint. Parmi les priorités du plan de mise en œuvre figurent la réinsertion des rescapées de violences sexuelles ainsi que l'octroi de services et de réparations à ces personnes et aux enfants nés d'un viol.



L'ONU appelle à protéger les enfants nés de violences sexuelles commises en période de conflit. Bagdad, 26 juin 2018. Crédit : MANUI

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis de parvenir à un accord sur la mise en œuvre du communiqué conjoint, ce qui contribue au renforcement de l'état de droit et à l'amélioration du respect des droits de la personne.

Dans la pratique, un tribunal mobile chargé d'enregistrer les enfants nés d'un viol ou d'un mariage non déclaré a été établi à titre expérimental. En outre, lors de la visite de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, en mars 2018, les autorités ont approuvé le plan de mise en œuvre du communiqué conjoint. En outre, elles ont décidé en juin 2018, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, de créer un groupe de travail interministériel chargé de superviser la mise en pratique du plan.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Appui aux efforts de relèvement en Iraq

En 2018, la MANUI a piloté l'élaboration et la coordination d'un programme biennal de relèvement et de résilience, lancé par le Secrétaire général à la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq tenue en février 2018. Ce programme témoigne du rééquilibrage de l'action menée, qui après avoir été principalement axée sur l'aide humanitaire et la stabilisation intensives, privilégie désormais le relèvement, la reconstruction et le développement. Il permet au système des Nations Unies et aux membres de la communauté internationale présents en Iraq d'apporter un appui ciblé et concerté aux populations prioritaires qui sont toujours menacées par l'extrémisme violent, d'appuyer la fourniture de services de base et d'élargir la participation de la population à la vie politique et sociale dans l'ensemble du pays. Il vise à accélérer la mise en œuvre du volet social de la reconstruction grâce à des activités conçues pour améliorer concrètement la vie quotidienne des populations aux premiers stades de la reconstruction, en mettant



Des participants nettoient le principal canal d'irrigation d'Al-Jazira après la défaite militaire de l'EIIL, dans le cadre d'un projet de travail rémunéré mené à Ninive (Iraq). Crédit : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

l'accent sur la protection et l'intégration des populations touchées par les conflits, compte tenu des différents besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles.

Grâce à ses compétences techniques et à ses bons offices, la Mission, sous la supervision et la direction de la Représentante spéciale adjointe, a veillé à ce que le programme soit conforme aux ambitions de l'Iraq à l'horizon 2030 et à son cadre pour la reconstruction et le développement. Elle a aidé à cette fin les autorités du pays et la communauté internationale à mettre en place une structure de coordination nationale, y compris un forum pour la coopération en matière de développement, afin que l'appui des donateurs soit acheminé de façon stratégique et concertée dans l'intérêt de la population iraquienne.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à accélérer la mise en œuvre du volet social de la reconstruction, conformément aux ambitions de l'Iraq à l'horizon 2030 et à son cadre pour la reconstruction et le développement.

Dans la pratique, des projets conformes aux priorités gouvernementales ont été mis en œuvre de façon concertée dans 31 villes et districts libérés et des donateurs ont participé à une nouvelle structure de coordination nationale : le Comité exécutif pour le relèvement, la reconstruction et le développement.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
26. L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la réalisation de progrès sur la voie de la réconciliation nationale en Iraq [voir le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/72/371/Add.10)], a été atteint, ainsi que l'attestent les 50 échanges de haut niveau visant à améliorer les relations entre Bagdad et Erbil que la Mission a facilités et orchestrés comme prévu, en usant de ses bons offices. Ces échanges ont porté sur diverses et multiples questions, notamment l'affectation et le partage des ressources, l'appui politique aux mécanismes intégrés de sécurité et l'examen des territoires contestés, au moyen d'un dialogue rendu possible par la dynamique positive qui a suivi la formation du nouveau Gouvernement.

4. Coup de projecteur sur certains des résultats escomptés pour 2020

Une culture politique de dialogue, essentielle pour l'avenir de l'Iraq

Le plus grand nombre de coalitions politiques intercommunautaires constituées lors des élections législatives nationales de mai 2018 a ouvert la voie à un véritable dialogue entre les acteurs politiques du pays, fondé sur les besoins et les intérêts du peuple iraquien. L'émergence d'alliances politiques intercommunautaires au sein du Conseil des représentants nouvellement élu offre l'occasion de dépasser les préoccupations partisans pour développer une culture politique du dialogue et du compromis et défendre les intérêts nationaux. Cette amélioration de la situation s'est traduite par une plus grande réceptivité du Gouvernement iraquien aux conseils politiques et à l'assistance technique fournis par la MANUI pour élaborer des stratégies de réforme et des stratégies axées sur les services, qui renforcent l'économie, améliorent la transparence et servent les intérêts fondamentaux de la population iraquienne. L'appui fourni a également permis aux autorités d'intensifier les efforts qu'elles déploient pour renforcer leurs fonctions législatives et leurs fonctions de contrôle parlementaire.

En 2018, la MANUI a mis au point une initiative visant à aplanir les divergences politiques entre les partis politiques et lancé un processus destiné à surmonter les divisions sectaires, en facilitant l'élaboration par les dirigeants politiques et les parties prenantes d'un programme gouvernemental quadriennal dans le cadre duquel les principales politiques et priorités seraient axées sur la mise en place d'un avenir prospère et durable.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : il s'agit d'aider à identifier les points d'ancrage de mécanismes inclusifs permettant aux partis de surmonter les divergences politiques, qui nuisent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme gouvernemental ainsi que de fournir des conseils techniques à cet égard.

Dans un premier temps, les responsables de la Mission ont organisé des réunions bilatérales avec des représentants des groupes politiques pour faire le point sur leur vision d'avenir, leurs priorités et les activités de programme qu'ils entendent mener, parvenir à un consensus et obtenir l'adhésion de ces représentants pendant toute la durée du programme quadriennal. Pour favoriser la mobilisation des groupes politiques sur le plan technique, la MANUI préconisera la création d'un groupe consultatif de haut niveau. Composé des responsables de ces groupes politiques, le groupe consultatif aiderait les autorités à mettre en œuvre le programme. Des discussions régulières avec les interlocuteurs gouvernementaux concernés sur les questions liées à la conception et à l'exécution du programme devraient faciliter ces efforts. Le groupe consultatif permettrait aux fonctionnaires et aux experts techniques de procéder à des échanges de vues avec le personnel des organismes de développement et des institutions spécialisées des Nations Unies qui sont bien placés pour fournir un appui programmatique et une assistance technique. Bien que l'on s'attende à ce que, d'ici à 2020, un meilleur équilibre soit instauré entre les pouvoirs législatif et exécutif et des mécanismes de coordination et de suivi soient établis pour appuyer la mise en œuvre du programme gouvernemental, plusieurs problèmes subsisteront, dont des divergences entre les partis politiques sur l'état de droit et la bonne gouvernance.

En réponse, pour 2020, la MANUI s'emploiera, par ses activités de médiation et ses bons offices, à surmonter les divergences politiques, à instaurer un contexte politique favorable à la médiation et à favoriser un débat éclairé, ainsi qu'à promouvoir le dialogue comme moyen de renforcer la réconciliation nationale et la stabilité politique. Elle incitera le Gouvernement iraquien à veiller à ce que tous les représentants des communautés, notamment des minorités et des mouvements de femmes et de jeunes, ainsi que tous les dignitaires religieux, aient la possibilité de contribuer utilement aux instances de dialogue, afin de renforcer leur participation aux processus de réconciliation nationale.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'instauration d'une culture politique du dialogue inclusif en Iraq.

Concrètement, si le résultat est atteint, des progrès auront été faits vers l'établissement d'un ou de plusieurs mécanismes inclusifs de coordination entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif du sous-programme.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
L'accent est mis sur les élections et la formation d'un gouvernement, en élargissant les possibilités de dialogue entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan sur les problèmes essentiels, ce qui a des effets sur la réconciliation nationale et la stabilité politique.	Le gouvernement, les dirigeants politiques et les représentants de communautés prennent des mesures pour établir un ou plusieurs mécanismes de coordination entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan.	La mise en place d'un ou de plusieurs mécanismes de coordination entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan permet d'examiner les questions en suspens et de surmonter les divergences politiques.

Appui à la réforme des institutions et des procédures électorales en Iraq

En 2018, les institutions et procédures électorales irakiennes ont traversé une zone de turbulences, en particulier à la suite des élections au Conseil des représentants. Des doutes ont été émis quant à la crédibilité et à l'indépendance de la Haute Commission électorale indépendante, ainsi qu'à l'intégrité des systèmes et méthodes adoptés pour l'inscription sur les listes électorales et le dépouillement des bulletins de vote. En outre, la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a, pour la première fois, organisé des élections législatives au niveau régional et a bénéficié à cet égard des compétences spécialisées de la Mission pour améliorer ses capacités techniques et logistiques.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : il s'agit d'appuyer des réformes propres à remédier au manque de crédibilité, d'ouverture, de professionnalisme et de transparence des institutions et procédures électorales du pays. Il reste également des questions en suspens concernant la pleine participation des femmes et des minorités à l'organisme de gestion des élections. De plus, la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a eu des difficultés à donner suite aux plaintes formulées le jour du scrutin et à annoncer en temps voulu les résultats des élections.

En réponse, en 2020, la MANUI apportera son appui au Conseil des représentants afin d'améliorer le cadre juridique électoral. Elle fournira des compétences spécialisées, un appui consultatif et des conseils de haut niveau sur les politiques à adopter, compte tenu des enseignements tirés des élections ainsi que de l'expérience acquise dans des situations comparables. En coordination avec une équipe spéciale intégrée des Nations Unies chargée de l'égalité des sexes et des élections, elle s'emploiera également à promouvoir la pleine participation des femmes en tant que responsables ou membres du personnel de la Haute Commission électorale indépendante ainsi qu'en tant que candidates et électrices. Une assistance technique ciblée permettra de répondre aux besoins concernant la réforme du système d'inscription sur les listes électorales et la gestion des résultats électoraux en prévision du prochain cycle électoral, qui comprendra des élections aux conseils de district et de province dans l'ensemble du pays. En 2020, la MANUI apportera son appui aux réformes de la Haute Commission électorale indépendante ainsi qu'aux systèmes et procédures régissant les élections. En outre, l'assistance des Nations Unies à la Haute Commission électorale indépendante visera à améliorer encore le système d'inscription des Irakiens sur les listes électorales et les mécanismes mis en place par la Commission pour faciliter le vote des personnes déplacées, des personnes ayant des besoins particuliers et des électeurs de l'étranger, ainsi qu'à renforcer ses capacités de gestion et de publication en temps voulu des résultats des élections. La Mission travaillera également en étroite collaboration avec la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan afin de développer davantage les mécanismes de coordination et d'appuyer la consolidation des capacités institutionnelles. Elle apportera en outre un appui technique ciblé pour renforcer les moyens dont dispose cette Commission pour organiser des élections au niveau régional.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'amélioration de la rigueur et de l'exhaustivité du système d'inscription sur les listes électorales, le règlement rapide et adéquat des contentieux électoraux et l'annonce et la certification des résultats en temps voulu.

Concrètement, si le résultat est atteint, le droit électoral sera réformé de façon à remédier aux insuffisances du système d'inscription sur les listes électorales, les contentieux électoraux seront réglés dans de brefs délais, les résultats des élections seront annoncés en temps voulu et il y aura plus de femmes parmi les responsables de la Haute Commission électorale indépendante.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Des enseignements sont tirés des élections nationales et des élections de la Région du Kurdistan ayant eu lieu récemment, qui ont mis en lumière des problèmes et difficultés liés à l'ouverture et à l'intégrité des procédures électorales et à la crédibilité des institutions électorales.	La Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan sont mieux à même d'améliorer l'ouverture et l'intégrité des procédures et des systèmes électoraux.	La rigueur et l'exhaustivité du système d'inscription sur les listes électorales ont été améliorées, avec notamment une augmentation du pourcentage de renseignements sur les électeurs recueillis et recoupés pour les électeurs en situation normale, ceux ayant des besoins particuliers et ceux qui sont déplacés ; l'annonce et la certification des résultats des élections se font en temps voulu ; les contentieux électoraux font l'objet d'un règlement adéquat et rapide, et une politique permet d'accroître la représentation des femmes aux fonctions de responsable et de membre du personnel des organismes électoraux.

Promouvoir les partenariats à l'appui du développement de l'Iraq

En 2018, la mise en œuvre du programme de relèvement et de résilience a permis d'apporter un appui à la mise en œuvre du cadre pour le relèvement et le développement élaboré par les autorités irakiennes.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : compte tenu des immenses besoins de relèvement de l'Iraq après la défaite militaire de l'ISIL, le Gouvernement irakien, l'ONU et la communauté internationale n'ont accordé qu'une attention limitée à la stabilisation, à la prévention et au développement et ont donc moins progressé à cet égard.

En réponse, l'accent sera mis en 2020 sur le renforcement de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale aux autorités irakiennes aux fins de la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. La Mission facilitera les mécanismes de coordination de l'aide sous l'égide du Forum des partenaires de développement. Ces efforts devraient contribuer à harmoniser l'aide internationale et à intégrer les objectifs de développement durable dans les programmes de développement. Le Forum des partenaires de développement réunira au sein d'un seul mécanisme de coordination le Gouvernement irakien, la communauté internationale, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales œuvrant en faveur du développement et de l'action humanitaire et des activités de stabilisation qui restent à mener en Iraq. La MANUI mobilisera appui et ressources, aux niveaux régional et international, pour fournir un soutien rapide et souple afin de rétablir les mécanismes de protection sociale et les services de base de l'État. Elle s'emploiera également à faciliter la transition, délicate sur le plan politique, de l'après-conflit vers des solutions durables pour les populations déplacées restantes, en apportant une assistance aux personnes qui en auront besoin en 2020 (rapatriés, personnes déplacées vivant dans des camps ou en dehors, communautés d'accueil et réfugiés).

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir la mise en œuvre coordonnée du Plan national de développement avec la participation des autorités, des donateurs, des organisations non gouvernementales et de l'ONU.

Concrètement, si le résultat est atteint, le Forum des partenaires de développement fédérera les mécanismes de coordination de l'aide.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Le cadre pour le relèvement et le développement mis en place par les autorités irakiennes bénéficie du soutien nécessaire grâce à la promotion et à la coordination des initiatives de résilience et de stabilisation relevant du programme de relèvement et de résilience.	Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement est élaboré en coordination avec les partenaires gouvernementaux et aligné sur les priorités nationales.	Le Forum des partenaires de développement fédère les mécanismes de coordination de l'aide, ce qui, grâce à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, facilite la prestation des services sociaux de base.

27. Le mandat qui lui a été confié continuera de guider la Mission dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

28. On trouvera dans le tableau 1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 1

Produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	5	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	80	76	98	90
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	109	114	121	104

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
E. Activités d'appui				
Sûreté et sécurité				
Administration				
Logistique				
Informatique et communications				
Services juridiques				
Correspondance et services de documentation				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

29. La variation du nombre de jours consacrés aux séminaires, aux ateliers et aux activités de formation s'explique par le nombre d'ateliers liés aux élections aux conseils de province qui doivent se tenir en 2019. Des ateliers axés sur la participation des femmes aux procédures électorales et à la vie politique ainsi que sur la mise en œuvre par la Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan des politiques d'égalité des sexes auront lieu en 2019 mais ne seront pas nécessaires en 2020.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

1. Total des ressources nécessaires

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 2

Montant total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	7 354.5	5 599.8	5 238.2	200.3	(361.6)
Personnel civil	86 982.7	78 727.0	79 525.1	—	798.1
Dépenses opérationnelles	16 495.9	21 467.6	15 780.7	41.4	(5 686.9)
Total	110 833.0	105 794.4	100 543.9	241.7	(5 250.5)

Tableau 3

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total	
Effectif approuvé pour 2019	1	2	1	6	18	51	55	5	139	174	—	313	108	387	2	810	
Effectif proposé pour 2020	1	2	1	6	19	51	54	4	138	167	—	305	109	392	2	808	
Variation	—	—	—	—	1	(1)	(1)	(1)	(1)	(7)	—	(8)	1	5	—	(2)	

30. Les ressources demandées pour la MANUI pour 2020, d'un montant de 100 543 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel), serviront à régler les dépenses afférentes au déploiement de 245 membres des contingents des Nations Unies (5 238 200 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel (79 525 100 dollars) relatifs à 808 postes temporaires (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 19 P-5, 51 P-4, 54 P-3, 4 P-2, 167 SM, 109 AN, 392 AL et 2 VNU) ainsi que les dépenses opérationnelles (15 780 700 dollars) relatives aux consultants et services de consultants (319 000 dollars), aux voyages (1 503 100 dollars), aux installations et infrastructures (3 757 800 dollars), aux transports terrestres (733 100 dollars), aux opérations aériennes (3 162 100 dollars),

Note : Les abréviations ci-après ont pu être utilisées dans les tableaux et organigrammes :

AL = agent(e) local(e), AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes), G = agent(e) des services généraux, G(1eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe), SM = agent(e) du Service mobile, SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e), SSG = Sous-Secrétaire général(e).

aux communications et à l'informatique (3 440 500 dollars), à la santé (210 900 dollars) et aux fournitures, services et matériels divers (2 654 200 dollars).

31. Le montant demandé pour 2020 représente une diminution nette de 5 250 500 dollars par rapport au montant approuvé pour la Mission pour 2019. Cette variation s'explique principalement par :
 - a) Une diminution nette des dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police, qui tient principalement à une réduction des dépenses prévues au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, et à une augmentation des montants recouvrés auprès de l'équipe de pays des Nations Unies ;
 - b) Une augmentation nette des dépenses de personnel civil, qui tient principalement à une augmentation des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national, ce qui s'explique par l'application d'un barème des traitements révisé selon le lieu de déploiement du personnel affecté aux postes et par les frais imputables à une augmentation nette de six postes temporaires soumis à recrutement national ; Une diminution nette des dépenses opérationnelles, qui tient principalement :
 - a) au fait que les acquisitions de matériel de sécurité, de groupes électrogènes et de mobilier ont eu lieu pour la plupart en 2019 et qu'il sera procédé au recouvrement des coûts des services d'entretien et de sécurité, des services collectifs de distribution et des services d'évacuation des déchets fournis à l'équipe de pays des Nations Unies ;
 - b) au fait que le matériel de communication et le matériel informatique ont pour la plupart déjà été acquis et que les frais liés aux transpondeurs et à l'accès à Internet seront moins élevés, compte tenu des contrats actuellement en vigueur ;
 - c) à la baisse des dépenses de fret liées à l'achat de matériel.

Taux de vacance de postes

32. En 2018, les taux de vacance moyens effectifs se sont établis comme suit : 2,0 % pour le personnel militaire ; 7,0 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 8,0 % pour les administratrices et administrateurs recrutés sur le plan national ; 7,0 % pour les agentes et agents locaux.
33. En 2019, les taux de vacance approuvés sont les suivants : 1,0 % pour le personnel militaire ; 11,0 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 6,0 % pour les administratrices et administrateurs recrutés sur le plan national et les agentes et agents locaux ; 35,0 % pour les Volontaires des Nations Unies.
34. Pour 2020 ont été appliqués des taux de vacance de postes de 1,0 % pour le personnel militaire, de 8,0 % pour les postes soumis à recrutement international existants, de 50,0 % pour les postes soumis à recrutement international nouvellement créés, de 6,0 % pour les postes temporaires soumis à recrutement national et de 25,0 % pour les Volontaires des Nations Unies.

2. Effectifs nécessaires

35. Pour 2020, il est proposé de modifier la dotation en effectifs de la MANUI, compte tenu de : a) la mise en service progressive d'Umoja et la simplification des fonctions administratives connexes ; b) la réorganisation et la rationalisation des fonctions relatives à la sécurité ; c) l'entrée en vigueur de directives supplémentaires concernant les structures d'appui à la Mission, élaborées par l'ancien Département de l'appui aux missions.
36. À la lumière de ce qui précède, la dotation en effectifs de la Mission serait ajustée comme suit :

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

- a) Suppression d'un poste temporaire d'assistant(e) administratif(tive) [agent(e) local(e)] dans le Bureau du Chef de cabinet ;
- b) Réaffectation, dans la Section de la sécurité, d'un poste temporaire de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-4), qui devient un poste de conseiller(ère) adjoint(e) pour la sécurité (administration et appui) ;

- c) Suppression de deux postes temporaires d'agent(e) de protection rapprochée (agent(e) du Service mobile) dans la Section de la sécurité à Bagdad ;
- d) Transformation de cinq postes temporaires d'assistant(e) à la sécurité, qui passent de la catégorie des agents du Service mobile à celle des agents locaux ;

Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

- e) Transformation d'un poste temporaire d'analyste de l'information (P-3) en poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national ;
- f) Suppression d'un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) au Bureau des affaires politiques ;
- g) Réaffectation, dans le Bureau des affaires politiques, d'un poste temporaire d'assistant(e) multilingue [agent(e) local(e)], qui devient un poste temporaire d'assistant(e) d'équipe [agent(e) local(e)] ;

Appui à la Mission

Pilier Gestion des opérations et des ressources

- h) Rattachement de la Section de la gestion du matériel et de la Section des achats au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- i) Rattachement de la Section de la formation au pilier Gestion de la prestation de services ;
- j) Création d'un poste temporaire de spécialiste des ressources humaines (agent(e) du Service mobile) dans la Section des ressources humaines ;

Pilier Gestion de la prestation de services

- k) Création du pilier Gestion de la prestation de services, qui englobera la Section des services médicaux, la Section du transport de surface, la Section du génie et de la gestion des installations, la Section de la formation et le Groupe des approvisionnements essentiels ;
- l) Création du Groupe du soutien psychosocial en tant qu'unité administrative distincte de la Section des services médicaux ;
- m) Transfert de deux postes temporaires de conseiller(ère) du personnel (1 P-4 et 1 P-3) de la Section des services médicaux au Groupe du soutien psychosocial qu'il est proposé de créer ;
- n) Création d'un poste temporaire de responsable de la gestion de la prestation de services (P-5) ;

Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- o) Rattachement au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Section de la gestion du matériel et de la Section des achats, qui dépendaient précédemment du pilier Gestion des opérations et des ressources ;
- p) Rattachement de la Section des services médicaux, de la Section du transport de surface, de la Section du génie et de la gestion des installations et du Groupe des approvisionnements essentiels au pilier Gestion de la prestation de services ;
- q) Transfert d'un poste temporaire de superviseur(se) des activités de réception et d'inspection (agent(e) du Service mobile) du Groupe des approvisionnements essentiels à la Section de la gestion centralisée des stocks ;
- r) Transfert de quatre postes temporaires d'assistant(e) à la réception et à l'inspection [1 agent(e) du Service mobile et 3 agents locaux] et de trois postes temporaires d'assistant(e) aux fournitures

[agent(e) local(e)] du Groupe des approvisionnements essentiels à la Section de la gestion centralisée des stocks ;

- s) Transfert d'un poste temporaire d'assistant(e) aux fournitures (agent(e) du Service mobile) de la Section de la gestion centralisée des stocks au Groupe des approvisionnements essentiels ;
 - t) Transfert d'un poste temporaire de fonctionnaire chargé(e) des achats (agent(e) du Service mobile) de la Section des achats au Groupe des approvisionnements essentiels ;
 - u) Transformation d'un poste temporaire d'assistant(e) aux fournitures, qui passe de la catégorie des agents du Service mobile à celle des agents locaux.
37. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations détaillées sur l'évolution proposée des effectifs, par unité administrative, et à l'annexe II des précisions sur les postes temporaires qui ont été approuvés ou proposés, par lieu d'affectation.

a) Représentante spéciale du Secrétaire général

Tableau 4
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	TaService mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total	
Équipe de direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général																	
Effectif approuvé pour 2019	1	–	–	–	1			1	–	3	2	–	5	–	1	–	6
Effectif proposé pour 2020	1	–	–	–	1	–		1	–	3	2	–	5	–	1	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la problématique femmes-hommes																	
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des femmes																	
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance																	
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	TaService mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	1	–	3	2	5	–	11	2	–	13	11	5	–	29
Effectif proposé pour 2020	–	–	1	–	3	2	5	–	11	2	–	13	11	4	–	28
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Bureau des droits de l'homme																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	1	2	5	7	–	15	1	–	16	15	10	–	41
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	1	2	5	7	–	15	1	–	16	15	10	–	41
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'information																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	1	1	1	1	1	5	–	–	5	9	5	–	19
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	1	1	1	1	1	5	–	–	5	9	5	–	19
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	5	5	2	13	89	–	102	10	111	–	223
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	5	5	2	13	82	–	95	10	116	–	221
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(7)	–	(7)	–	5	–	(2)
Total																
Effectif approuvé pour 2019	1	–	1	2	10	14	19	3	50	94	–	144	47	132	–	323
Effectif proposé pour 2020	1	–	1	2	10	14	19	3	50	87	–	137	47	136	–	320
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(7)	–	(7)	–	4	–	(3)

38. La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission est chargée, avec l'aide de ses proches collaborateurs, qui sont membres du Bureau, de veiller à l'exécution du mandat confié par le Conseil de sécurité. Elle est également l'interlocutrice désignée de l'ONU pour les questions de sécurité en Iraq. Les unités administratives suivantes lui rendent compte directement : équipe de direction de la Représentante spéciale, Groupe de la problématique femmes-hommes, Groupe de la

protection des femmes, Groupe de la protection de l'enfance, Bureau du Chef de cabinet, Bureau des droits de l'homme, Bureau de l'information et Section de la sécurité.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission

Tableau 5

Ressources humaines : Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général

Unité administrative	Postes temporaires				
	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Modification	Description
Bureau du Chef de cabinet	-1	AL	Assistant(e) administratif(tive)	Suppression	
Section de la sécurité	-1	P-4	Coordonnateur(trice) des mesures de sécurité	Réaffectation	
	+1	P-4	Conseiller(ère) adjoint(e) pour la sécurité (administration et d'appui)	Réaffectation	
	-2	SM	Agent(e) de protection rapprochée	Suppression	
	-5	SM	Assistant(e) à la sécurité	Transformation	
	+5	AL	Assistant(e) à la sécurité	Transformation	
Total	-3				

39. Il est proposé pour 2020, comme indiqué dans le tableau 5 ci-dessus, de procéder aux modifications ci-après dans les unités administratives rendant compte directement à la Représentante spéciale :
- Bureau du Chef de cabinet** : suppression d'un poste temporaire vacant d'assistant(e) administratif(tive) [agent(e) local(e)] du fait de la simplification des formalités administratives de base, que les membres du personnel accomplissent dorénavant eux-mêmes dans Umoja, ce qui permet au personnel restant d'assumer l'ensemble de la charge de travail ;
 - Section de la sécurité** : afin de rationaliser les fonctions de Section, il est proposé d'apporter les changements suivants :
 - la réaffectation du poste temporaire de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-4), qui devient un poste temporaire de conseiller(ère) adjoint(e) pour la sécurité (administration et appui), l'objectif étant d'améliorer l'analyse des informations faisant état de menaces contre la sécurité et la diffusion des alertes de sécurité ;
 - la suppression de deux postes temporaires d'agent(e) de protection rapprochée (agent(e) du Service mobile) à Bagdad, conformément à la recommandation de la mission d'évaluation de la sécurité tendant à la réorganisation du Groupe de la protection rapprochée en quatre équipes ;
 - la transformation de cinq postes temporaires d'assistant(e) à la sécurité relevant actuellement de la composante sécurité des locaux à Bagdad, qui passent de la catégorie des agents du Service mobile à celle des agents locaux.. La composante reprendra également les tâches liées au contrôle des accès, jusque-là assurées par le Groupe de gardes de Bagdad.
40. L'Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (2 P-4 et 2 P-3) viendront appuyer la Mission depuis le Siège de l'Organisation, à New York. Au vu des incertitudes qui persistent en Iraq sur les plans politique et économique et sur celui de la sécurité, et au vu du rôle crucial que l'ONU joue dans le processus électoral, la réconciliation et les réformes aux niveaux national et régional, il est essentiel que le Département puisse continuer de fournir le soutien nécessaire. Le Département est notamment chargé de fournir des services d'appui opérationnel,

d'aider à la définition et à la hiérarchisation d'objectifs stratégiques essentiels conformes au mandat de la Mission et aux besoins politiques et d'établir le dialogue avec des États Membres et d'autres partenaires majeurs sur les plans régional et international.

b) Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

Tableau 6

Effectifs nécessaires : Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2019	–	1	–	–	–	1	1	–	3	1	–	4	–	1	–	5
Effectif proposé pour 2020	–	1	–	–	–	1	1	–	3	1	–	4	–	1	–	5
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de liaison à Téhéran																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	–	4
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	–	4
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe conjoint de l'analyse																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	1	4	–	6	–	–	6	5	1	–	12
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	1	3	–	5	–	–	5	6	1	–	12
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	1	–	–	–
Bureau des affaires politiques																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	1	2	11	7	1	22	1	–	23	26	12	2	63
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	1	2	11	7	–	21	1	–	22	26	12	2	62
Variation	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)
Bureau de l'assistance électorale																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	1	2	2	–	–	5	–	–	5	2	5	–	12

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux			
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	1	2	2	–	–	5	–	–	5	2	5	–	12	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total																	
Effectif approuvé pour 2019	–	1	–	3	5	16	12	1	38	2	–	40	34	20	2	96	
Effectif proposé pour 2020	–	1	–	3	5	16	11	–	36	2	–	38	35	20	2	95	
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	–	(2)	1	–	–	(1)	

41. À la tête de la composante politique de la MANUI, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale supervise les activités du Bureau de liaison de Téhéran, du Groupe conjoint de l'analyse, du Bureau des affaires politiques et du Bureau de l'assistance électorale.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission

Tableau 7

Ressources humaines : Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

<i>Unité administrative</i>	<i>Postes temporaires</i>				
	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe conjoint de l'analyse	-1	P-3	Analyste de l'information	Transformation	
	+1	AN	Analyste de l'information	Transformation	
Bureau des affaires politiques	-1	P-2	Spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-1	AL	Assistant(e) multilingue	Réaffectation	
	+1	AL	Assistant(e) d'équipe	Réaffectation	
Total	-1				

42. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui rendent compte à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale :
- a) **Groupe conjoint de l'analyse** : transformation d'un poste temporaire d'analyste de l'information (P-3) qui devient un poste de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national, l'objectif étant de tirer parti des connaissances et compétences disponibles localement, notamment en matière de langue nationale. En menant des recherches sur le marché du travail local, le Groupe a trouvé un certain nombre d'Iraqiens hautement qualifiés et expérimentés qui ont le profil adéquat pour occuper ce poste.

b) **Bureau des affaires politiques :**

- i) Suppression d'un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) à Bagdad ; en effet, il est proposé de confier les tâches associées à ce poste à des administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national en vue de renforcer les capacités au niveau local ;
- ii) Réaffectation d'un poste temporaire d'assistant(e) multilingue [agent(e) local(e)], qui devient un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) local(e)]. Cette modification vise à rationaliser la structure hiérarchique ; l'assistant(e) d'équipe sera notamment chargé d'appuyer l'organisation des transports et des réunions officielles à Bagdad, compte tenu des nouvelles politiques et procédures de réforme que le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat met en place dans la Mission.

c) **Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires**

Tableau 8

Effectifs nécessaires : Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2019	–	1	–	–	–	2	1	–	4	1	–	5	–	1	–	6
Effectif proposé pour 2020	–	1	–	–	–	2	1	–	4	1	–	5	–	1	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la coordination des activités de développement																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	2	4	1	8	–	–	8	17	2	–	27
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	2	4	1	8	–	–	8	17	2	–	27
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total																
Effectif approuvé pour 2019	–	1	–	–	1	4	5	1	12	1	–	13	17	3	–	33
Effectif proposé pour 2020	–	1	–	–	1	4	5	1	12	1	–	13	17	3	–	33
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

43. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires est également coordonnatrice résidente et coordonnatrice des opérations humanitaires et oriente l'équipe de pays des Nations Unies pour ce qui est de la définition des stratégies et de la

planification, de l'exécution et du suivi des programmes de développement, comme indiqué dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans le cadre stratégique intégré. Elle supervise en outre le Bureau de la coordination des activités de développement.

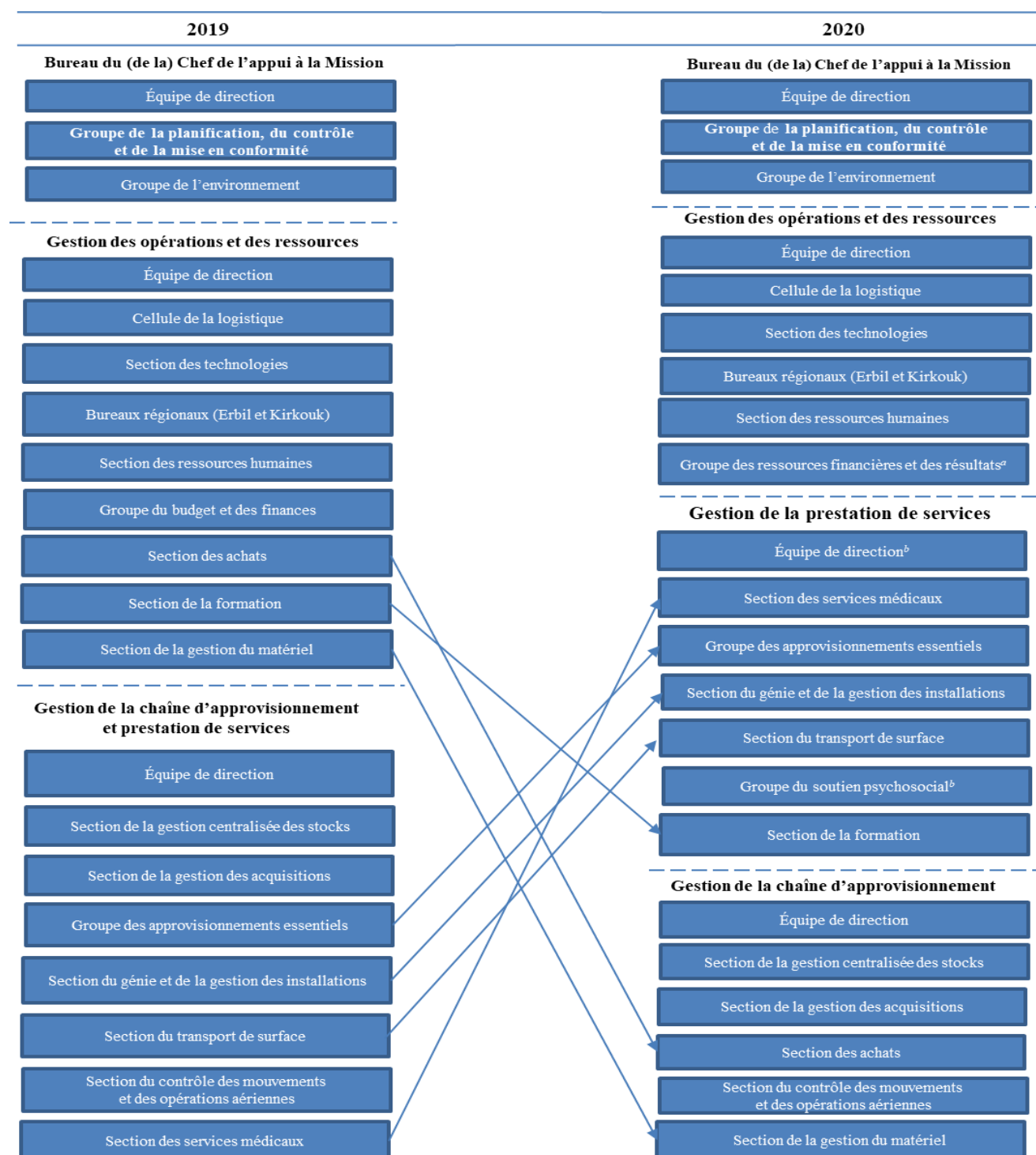
d) Appui à la Mission

Tableau 9

Effectifs nécessaires : appui à la Mission

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	1	–	1	2	–	4	2	–	6	–	1	–	7
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	1	–	1	2	–	4	2	–	6	–	1	–	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des opérations et des ressources																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	7	5	–	13	27	–	40	5	62	–	107
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	4	5	–	10	20	–	30	3	42	–	75
Variation	–	–	–	–	–	(3)	–	–	(3)	(7)	–	(10)	(2)	(20)	–	(32)
Gestion de la prestation de services																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	4	7	–	12	21	–	33	4	107	–	144
Variation	–	–	–	–	1	4	7	–	12	21	–	33	4	107	–	144
Gestion de la chaîne d'approvisionnement																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	1	5	9	–	15	41	–	56	5	146	–	207
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	1	4	2	–	7	27	–	34	3	60	–	97
Variation	–	–	–	–	–	(1)	(7)	–	(8)	(14)	–	(22)	(2)	(86)	–	(110)
Total (appui à la Mission)																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	1	2	13	16	–	32	70	–	102	10	209	–	321
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	1	3	13	16	–	33	70	–	103	10	210	–	323
Variation	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	–	2

Appui à la Mission : modifications qu'il est proposé d'apporter aux bureaux



Transfert d'unité administrative

^a Changement du nom de l'unité administrative^b Création d'unité administrative

44. La composante Appui à la Mission continuera de s'employer à remanier progressivement ses structures organisationnelles, conformément à la restructuration des services d'appui de l'ensemble des missions. En 2020, la MANUI propose de créer le troisième et dernier pilier dépendant directement du (de la) Chef de l'appui à la Mission, à savoir le pilier Gestion de la prestation de services, ce qui permettrait d'achever la restructuration.
45. L'appui à la Mission relève de la responsabilité du (de la) Chef de l'appui à la Mission, qui coordonne et supervise les trois principaux axes de travail correspondant aux piliers Gestion des opérations et des ressources, Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement.
46. Le (la) Chef de l'appui à la Mission est le (la) principal(e) conseiller(ère) de la Chef de la Mission pour toutes les questions d'appui administratif et technique. Il (Elle) est secondé(e) par le (la) Chef de la gestion des opérations et des ressources, chargé(e) d'assurer la coordination et le contrôle des opérations et de veiller à ce que les services d'appui essentiels soient fournis aux clients, et par le (la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et le (la) Chef de la gestion de la prestation de services, respectivement chargés de gérer et de coordonner les flux de biens de la chaîne d'approvisionnement et la fourniture de services techniques.
47. Le pilier Gestion des opérations et des ressources est chargé de fournir un appui général et de gérer les opérations et les ressources de la Mission. Son (Sa) chef, qui rend compte directement au (à la) Chef de l'appui à la Mission, supervisera non seulement l'équipe de direction mais également la Section des ressources humaines, le Groupe des ressources financières et des résultats, les bureaux régionaux d'Erbil et de Kirkouk, la Section des technologies et la Cellule de la logistique.
48. Le pilier Gestion de la prestation de services est chargé de fournir des services d'appui logistique essentiels à toutes les composantes de la Mission et à d'autres clients de la structure d'appui à la Mission. Son (Sa) chef, qui rend compte directement au (à la) Chef de l'appui à la Mission, supervisera non seulement l'équipe de direction mais également le Groupe des approvisionnements essentiels, la Section de la formation, la Section du génie et de la gestion des installations, la Section du transport de surface, la Section des services médicaux et le Groupe du soutien psychosocial.
49. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement est chargé de la planification et de l'exécution, du suivi et du contrôle, de l'orientation et de la coordination de tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement, qui sont intégrés sur la base de processus de bout en bout, à savoir la planification, l'achat, la livraison, le retour et les activités relatives à la planification de la demande, aux acquisitions, aux achats, à l'entreposage, à la gestion des biens et des stocks, à la planification du transport et du fret, à l'accélération de la circulation des stocks et au suivi de la distribution, à l'analyse décisionnelle et à la gestion de la performance. Son (Sa) chef, qui rend compte directement au (à la) Chef de l'appui à la Mission, supervisera non seulement l'équipe de direction mais également la Section de la gestion centralisée des stocks, la Section de la gestion des acquisitions, la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, la Section des achats et la Section de la gestion du matériel.

Gestion des opérations et des ressources

Tableau 10

Ressources humaines : gestion des opérations et des ressources

Unité administrative	Effectifs nécessaires			
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Description
Section des ressources humaines	+1	SM	Spécialiste des ressources humaines	Création
Section de la formation	-5		(1 P-4, 1 SM, 1 AN et 2 AL)	Transfert après restructuration Destination : pilier Gestion de la prestation de services

Unité administrative	Effectifs nécessaires				Description
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	
Section de la gestion du matériel	-11		(1 P-4, 4 SM et 6 AL)	Transfert après restructuration	} Destination : pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section des achats	-17		(1 P-4, 3 SM, 1 AN et 12 AL)	Transfert après restructuration	
Total	-32				

50. Pour 2020, il est proposé de modifier la structure des unités administratives qui font partie du pilier Gestion des opérations et des ressources comme suit :

- a) **Section des ressources humaines** : création d'un poste temporaire de spécialiste des ressources humaines (agent(e) du Service mobile) chargé(e) de faire des recherches approfondies et de rédiger des analyses et des plans d'action ; et, dans le cadre de la restructuration de la Mission :
- b) **Section de la formation** : rattachement au pilier Gestion de la prestation de services ;
- c) **Section de la gestion du matériel** : rattachement au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- d) **Section des achats** : rattachement au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- e) **Groupe des ressources financières et des résultats** : nouveau nom de l'ancien Groupe du budget et des finances.

Gestion de la prestation de services

Tableau 11

Ressources humaines : gestion de la prestation de services

Unité administrative	Effectifs nécessaires				Description
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	
Équipe de direction	+1	P-5	Chef de la gestion de la prestation de services	Création	
Section des services médicaux	+15		(2 P-4, 5 P-3, 3 SM, 1 AN et 4 AL)	Transfert après restructuration	} Origine : ancien pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services.
	-1	P-4	Conseiller(ère) du personnel	Transfert	
	-1	P-3	Conseiller(ère) du personnel	Transfert	} Destination : Groupe du soutien psychosocial
Groupe des approvisionnements essentiels	+17		(3 SM, 1 AN et 13 AL)	Transfert après restructuration	
Section du génie et de la gestion des installations	+56		(1 P-4, 2 P-3, 8 SM, 1 AN et 44 AL)	Transfert après restructuration	} Origine : ancien pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services.
Section du transport de surface	+50		(6 SM et 44 AL)	Transfert après restructuration	
Groupe du soutien psychosocial	+1	P-4	Conseiller(ère) du personnel	Transfert	} Origine : Section des services médicaux
	+1	P-3	Conseiller(ère) du personnel	Transfert	

Unité administrative	Effectifs nécessaires				Description
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	
Section de la formation	+5		(1 P-4, 1 SM, 1 AN et 2 AL)	Transfert après restructuration	Origine : pilier Gestion des opérations et des ressources
Total	+144				

51. Dans le cadre de la restructuration de l'appui à la Mission, il est proposé, pour 2020, de modifier la structure des unités administratives qui font partie du pilier Gestion de la prestation de services comme suit :

- a) **Équipe de direction du pilier Gestion de la prestation de services** : création d'un poste temporaire de Chef de la gestion de la prestation de services (P-5), dont les fonctions consistent à diriger le pilier et à donner des orientations aux différentes sections qui en dépendent tout en veillant à l'exécution du programme de travail du pilier ;
- b) **Section des services médicaux** : transfert après restructuration de l'ancien pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services et transfert de deux postes temporaires de conseiller(ère) du personnel (1 P-4 et 1 P-3) au Groupe du soutien psychosocial ;
- c) **Section du transport de surface** : transfert après restructuration de l'ancien pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services ;
- d) **Section du génie et de la gestion des installations** : transfert après restructuration de l'ancien pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services ;
- e) **Section de la formation** : transfert du pilier Gestion des opérations et des ressources ;
- f) **Groupe des approvisionnements essentiels** : transfert après restructuration de l'ancien pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services ;
- g) **Groupe du soutien psychosocial** : création d'une unité administrative distincte de la Section des services médicaux, qui sera chargée d'offrir un soutien psychosocial au personnel de la Mission, afin d'établir des rapports hiérarchiques plus clairs. Deux postes temporaires de conseiller(ère) du personnel (1 P-4 et 1 P-3) seront transférés de la Section des services médicaux à cette nouvelle unité.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

52. Dans le cadre de la restructuration de l'appui à la Mission, il est proposé, pour 2020, de modifier la structure des unités administratives qui font partie du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement comme suit :

- a) **Section de la gestion centralisée des stocks** :
 - i) Transfert d'un poste temporaire de superviseur(se) des activités de réception et d'inspection (agent(e) du Service mobile à Bagdad) et de quatre postes temporaires d'assistant(e) à la réception et à l'inspection (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) local(e) à Erbil et 1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) local(e) à Bagdad) et de trois postes temporaires d'assistant(e) aux fournitures (agent(e) local à Bagdad) du Groupe des approvisionnements essentiels ;
 - ii) Transfert d'un poste temporaire d'assistant(e) aux fournitures (agent(e) du Service mobile à Bagdad) de la Section de la gestion centralisée des stocks au Groupe des approvisionnements essentiels, ainsi que des fonctions de gestion des contrats relatifs aux carburants et combustibles ;

- b) **Section des achats** : transfert d'un poste temporaire de fonctionnaire chargé(e) des achats (agent(e) du Service mobile à Bagdad) de la Section des achats au Groupe des approvisionnements essentiels ;
- c) **Groupe des approvisionnements essentiels** :
- i) Transfert d'un poste temporaire de fonctionnaire chargé(e) des achats (agent(e) du Service mobile à Bagdad) de la Section des achats au Groupe des approvisionnements essentiels afin de renforcer les capacités de supervision et ainsi contrôler davantage les processus opérationnels du Groupe ;
 - ii) Transfert d'un poste temporaire d'assistant(e) aux fournitures (agent(e) du Service mobile à Bagdad) de la Section de la gestion centralisée des stocks au Groupe des approvisionnements essentiels ;
 - iii) Transformation d'un poste temporaire d'assistant(e) aux fournitures (agent(e) du Service mobile à Bagdad) en poste temporaire d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)] ;
 - iv) Transfert d'un poste temporaire de superviseur(se) des activités de réception et d'inspection (agent(e) du Service mobile à Bagdad), de quatre postes temporaires d'assistant(e) à la réception et à l'inspection (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) local(e) à Erbil et 1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) local(e) à Bagdad) et de trois postes temporaires d'assistant(e) aux fournitures (agent(e) local à Bagdad) à la Section de la gestion centralisée des stocks ;
 - v) Dans le cadre du rattachement du Groupe des approvisionnements essentiels au pilier Gestion de la prestation de services, il est proposé de transférer les 17 postes restants (3 agents du Service mobile, 1 administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national et 13 agents locaux) ;
- d) **Section de la gestion du matériel** : transfert au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement après restructuration du pilier Gestion des opérations et des ressources ;
- e) **Section des services médicaux** : rattachement au pilier Gestion de la prestation de services ;
- f) **Section du génie et de la gestion des installations** : rattachement au pilier Gestion de la prestation de services ;
- g) **Section du transport de surface** : rattachement au pilier Gestion de la prestation de services.

Tableau 12

Ressources humaines : Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Unité administrative	Effectifs nécessaires				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Section de la gestion centralisée des stocks	+1	SM	Superviseur(se) des activités de réception et d'inspection	Transfert	Origine : Groupe des approvisionnements essentiels
	+1	SM	Assistant(e) à la réception et à l'inspection	Transfert	
	+3	AL	Assistant(e) à la réception et à l'inspection	Transfert	
	+3	AL	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	
	-1	SM	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	Destination : Groupe des approvisionnements essentiels
Section des achats	+17		(1 P-4, 3 SM, 1 AN et 12 AL)	Transfert après restructuration	Origine : pilier Gestion des opérations et des ressources

Unité administrative	Effectifs nécessaires				
	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Groupe des approvisionnements essentiels	-1	SM	Fonctionnaire chargé(e) des achats	Transfert	Destination : Groupe des approvisionnements essentiels
	-1	SM	Superviseur(se) des activités de réception et d'inspection	Transfert	Destination : Section de la gestion centralisée des stocks
	-1	SM	Assistant(e) à la réception et à l'inspection	Transfert	
	-3	AL	Assistant(e) à la réception et à l'inspection	Transfert	
	-3	AL	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	
	+1	SM	Assistant(e) aux fournitures	Transfert	Origine : Section de la gestion centralisée des stocks
Total partiel (Groupe des approvisionnements essentiels)	+1	SM	Fonctionnaire chargé(e) des achats	Transfert	Origine : Section des achats
	-1	SM	Assistant(e) aux fournitures	Transformation	Destination : pilier Gestion de la prestation de services
	+1	AL	Assistant(e) aux fournitures	Transformation	
	-17		3 SM, 1 AN et 13 AL	Transfert après restructuration	
Section des services médicaux	-15		(2 P-4, 5 P-3, 3 SM, 1 AN et 4 AL)	Transfert après restructuration	
Section du génie et de la gestion des installations	-56		(1 P-4, 2 P-3, 8 SM, 1 AN et 44 AL)	Transfert après restructuration	Origine : pilier Gestion des opérations et des ressources
Section du transport de surface	-50		(6 SM et 44 AL)	Transfert après restructuration	
Section de la gestion du matériel	+11		(1 P-4, 4 SM et 6 AL)	Transfert après restructuration	
Total	-110				

e) Bureau d'appui commun de Koweït

Tableau 13

Effectifs nécessaires : Bureau d'appui commun de Koweït

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Section des ressources humaines																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	–	11	–	14
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	–	11	–	14
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des finances																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	–	10	–	16
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	–	10	–	16
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des voyages																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	3
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total																
Effectif approuvé pour 2019	–	–	–	–	–	2	1	–	3	7	–	10	–	23	–	33
Effectif proposé pour 2020	–	–	–	–	–	2	1	–	3	7	–	10	–	23	–	33
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

53. Le Bureau d'appui commun de Koweït continuera d'être financé par la MANUI, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d'autres missions, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La MANUI et la MANUA demeurent redevables des résultats du Bureau. Les ressources dont celui-ci dispose sont fonction du nombre de clients (personnel recruté sur les plans international et national et agents en tenue) qui reçoivent son appui.

54. Les effectifs du Bureau restent intégrés au budget de la MANUA et de la MANUI et comptent 39 postes temporaires financés par la MANUA et 33 financés par la MANUI (2 P-4, 1 P-3, 7 agents du Service mobile et 23 agents locaux).

3. Ressources financières

Tableau 14

Ressources financières, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Total	Dépenses non renouvelables	2019-2020 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
I. Militaires et personnel de police					
Contingents	7 354,5	5 599,8	5 238,2	200,3	(361,6)
Total partiel (catégorie I)	7 354,5	5 599,8	5 238,2	200,3	(361,6)
II. Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	60 905,9	57 255,4	56 471,4	—	(784,0)
Personnel recruté sur le plan national	26 076,8	21 457,5	23 037,4	—	1 579,9
Volontaires des Nations Unies	—	14,1	16,3	—	2,2
Total partiel (catégorie II)	86 982,7	78 727,0	79 525,1	—	798,1
III. Dépenses opérationnelles					
Consultants et services de consultants	191,9	353,5	319,0	—	(34,5)
Voyages officiels	809,2	1 457,7	1 503,1	—	45,4
Installations et infrastructures	4 192,7	7 445,5	3 757,8	—	(3 687,7)
Transports terrestres	934,2	957,3	733,1	36,0	(224,2)
Opérations aériennes	3 391,5	3 087,6	3 162,1	—	74,5
Communications et informatique	4 170,3	4 414,7	3 440,5	—	(974,2)
Santé	124,8	310,4	210,9	—	(99,5)
Fournitures, services et matériel divers	2 681,2	3 440,9	2 654,2	5,4	(786,7)
Total partiel (catégorie III)	16 495,9	21 467,6	15 780,7	41,4	(5 686,9)
Total	110 833,0	105 794,4	100 543,9	241,7	(5 250,5)

4. Analyse des ressources nécessaires

Militaires et personnel de police

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Contingents	5 238,2	(361,6)

55. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 5 238 200 dollars pour déployer 245 membres des contingents ; ce montant servirait à financer : a) le remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard (2 743 200 dollars) ; b) les frais de voyage liés au déploiement, à la relève et au rapatriement (514 500 dollars) ; c) l'indemnité de permission (51 000 dollars) ; d) l'indemnité journalière (75 000 dollars) ; e) l'indemnité à verser en cas de décès ou d'invalidité (64 700 dollars) ; f) les rations (1 584 100 dollars) ; g) le matériel majeur (5 500 dollars) ; et h) le transport et le déploiement du matériel appartenant aux contingents (200 300 dollars). Un taux de vacance de postes de 1,0 % est appliqué.
56. La variation (baisse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par la baisse du prix des titres de transport liés au déploiement, à la relève et au rapatriement et par le fait que les services de sécurité fournis par les groupes de gardes des Nations Unies nécessitent moins de crédits étant donné que l'équipe de pays des Nations Unies prend en charge une plus grande partie des coûts.

Personnel civil

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Personnel recruté sur le plan international	56 471,4	(784,0)

57. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 56 471 400 dollars au titre des traitements (26 916 800 dollars) et des dépenses communes de personnel (26 095 400 dollars) afférents à 305 postes temporaires pourvus par du personnel recruté sur le plan international (1 Secrétaire général(e) adjoint(e), 2 Sous-Secrétaires généraux, 1 D-2, 6 D-1, 19 P-5, 51 P-4, 54 P-3, 4 P-2 et 167 agents du Service mobile) et de la prime de danger (3 459 200 dollars). Un taux de vacance de postes de 8 % et 50 % respectivement a été appliqué aux postes temporaires pourvus par du personnel recruté sur le plan international et reconduits et à ceux qu'il est proposé de créer.
58. La variation (baisse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 tient principalement à la diminution nette de 8 postes temporaires soumis à recrutement international.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Personnel recruté sur le plan national	23 037,4	1 579,9

59. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 23 037 400 dollars au titre des traitements (16 481 600 dollars) et des dépenses communes de personnel (4 666 100 dollars) – afin de reconduire 495 postes temporaires pourvus par du personnel recruté sur le plan national (108 administrateurs recrutés sur le plan national et 387 agents locaux) et de créer 6 postes temporaires (1 administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national et 5 agents locaux) – de la prime de danger

(1 814 700 dollars) et des heures supplémentaires (75 000 dollars). Un taux de vacance de 6 % a été appliqué pour ces postes.

60. La variation (hausse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par la valorisation de 14 % du barème des traitements applicable aux administrateurs recrutés sur le plan national et de 5,6 % de celui applicable aux agents locaux – approuvée respectivement en novembre et en août 2018, avec effet rétroactif à partir du 1^{er} décembre 2017 – et par les coûts afférents à l'augmentation nette proposée de 6 postes pourvus par du personnel recruté sur le plan national.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Volontaires des Nations Unies	16,3	2,2

61. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 16 300 dollars pour déployer deux Volontaires des Nations Unies. À ce titre, un taux de vacance de 25 % a été appliqué.
62. La variation (hausse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par le fait qu'en 2020, le taux de vacance est inférieur à celui appliqué en 2019 (25 % contre 35 %).

Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Consultants et services de consultants	319,0	(34,5)

63. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 319 000 dollars au titre des services consultatifs techniques ou spécialisés que la Mission reçoit sur les questions de fond, notamment des analyses conjointes, des activités relatives aux questions électorales et des séances de formation à l'intention du personnel de la MANUI (310 000 dollars), et des services consultatifs en matière d'achats (9 000 dollars).
64. La variation (baisse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 tient principalement au fait que les services consultatifs fournis au Bureau des affaires politiques ne sont pas pris en compte car ils seront financés au moyen de ressources extra budgétaires.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Voyages officiels	1 503,1	45,4

65. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 1 503 100 dollars pour financer : les voyages officiels effectués principalement dans la zone de la Mission pour mener des consultations avec des responsables gouvernementaux, des donateurs et des organisations non gouvernementales, superviser les bureaux locaux et régionaux, mener des consultations politiques avec des entités locales et conduire des missions d'évaluation de la situation des droits de l'homme et les voyages officiels que la Représentante spéciale du Secrétaire général et ses hauts collaborateurs effectuent en dehors de la zone de la Mission pour veiller à l'exécution du mandat de la Mission, mener des consultations politiques de haut niveau avec diverses entités, rencontrer des interlocuteurs haut placés au Siège de l'Organisation et rendre compte de la situation au Conseil de sécurité (969 000 dollars) ; les voyages à des fins de formation (534 100 dollars).

66. La variation (hausse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 tient essentiellement à l'accroissement des besoins en ce qui concerne les voyages dans la zone de la Mission étant donné qu'un bureau a ouvert à Mossoul et que les conditions de sécurité de sont améliorées en Iraq, ce qui permet de se rendre plus souvent dans les bureaux régionaux et locaux.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Installations et infrastructures	3 757,8	(3 687,7)

67. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 3 757 800 dollars au titre : a) du matériel de génie (54 600 dollars) ; b) des installations préfabriquées (120 500 dollars) ; c) des groupes électrogènes et du matériel électrique (13 000 dollars) ; d) du mobilier (69 000 dollars) ; e) du matériel de bureau et d'autres équipements (49 100 dollars) ; f) du matériel de sûreté et de sécurité (201 100 dollars) ; g) de la location de locaux (546 400 dollars) ; h) des services collectifs de distribution et les services d'élimination des déchets (491 900 dollars) ; i) des services d'entretien (874 600 dollars) ; j) des services de sécurité (456 000 dollars) ; k) des travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien (147 500 dollars) ; l) des articles de papeterie et fournitures de bureau (152 900 dollars) ; m) des pièces de rechange et fournitures (93 800 dollars) ; n) des matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres (49 000 dollars) ; o) des carburants et lubrifiants (364 300 dollars) ; p) des fournitures sanitaires et articles de nettoyage (74 100 dollars).
68. La variation (baisse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 tient essentiellement au fait que la majeure partie du matériel de sûreté et de sécurité, des groupes électrogènes et du mobilier ont été acquis en 2019 et au recouvrement des montants correspondant aux services d'entretien et de sécurité ainsi qu'aux services collectifs de distribution et d'élimination des déchets auprès de l'équipe de pays des Nations Unies.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Transports terrestres	733,1	(224,2)

69. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 733 100 dollars au titre : a) de l'acquisition de véhicules et de matériel pour les ateliers (90 100 dollars) ; b) de la location de véhicules (39 300 dollars) ; c) des réparations et de l'entretien (79 600 dollars) ; d) de l'assurance responsabilité (20 200 dollars) ; e) des pièces de rechange (363 900 dollars) ; f) des carburants et lubrifiants (140 000 dollars).
70. La variation (baisse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 s'explique principalement par : a) l'acquisition d'un plus petit nombre de véhicules ; b) la diminution des besoins en essence du fait du recours accru au covoiturage ; c) le fait que les véhicules ont nécessité moins de réparations et d'entretien. Cette baisse est en partie contrebalancée par l'accroissement des besoins en matière de pièces de rechange étant donné que la Mission est davantage tributaire de ses ressources internes pour réparer et entretenir son parc de véhicules.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Opérations aériennes	3 162,1	74,5

71. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 3 162 100 dollars pour couvrir les dépenses liées à la flotte aérienne de la Mission, composée de deux avions, qui devraient totaliser 975 heures de vol. Ce montant servira à payer : a) des services (16 000 dollars) ; b) les redevances d'atterrissage et de manutention au sol (167 900 dollars) ; c) les indemnités de subsistance des équipages (12 300 dollars) ; d) les carburants et les lubrifiants (589 000 dollars) ; e) les frais de location et d'exploitation (2 360 000 dollars) ; f) l'assurance responsabilité (16 900 dollars).
72. La variation (hausse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 tient essentiellement au fait que les frais de location et d'exploitation des avions devraient être plus élevés, étant donné la hausse du prix de l'heure de vol (620 dollars en 2019 contre 850 dollars en 2020) et du nombre total d'heures nécessaires (743 en 2019 contre 975 en 2020). Cette hausse est compensée par la diminution des besoins en carburant aviation car les avions qui composent la flotte sont davantage économes en carburant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Communications et informatique	3 440,5	(974,2)

73. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 3 440 500 dollars au titre : a) de l'acquisition de matériel de communication et de matériel informatique (112 300 dollars) ; b) des services de télécommunication et de réseau (741 100 dollars) ; c) de l'entretien du matériel et des services d'appui aux communications (1 577 000 dollars) ; d) des pièces de rechange et des fournitures (366 300 dollars) ; e) des logiciels, licences et redevances (508 900 dollars) ; f) des services d'information et de publication (134 900 dollars).
74. La variation (baisse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 tient essentiellement au fait que la majeure partie du matériel de communication et du matériel informatique a été acquis et que, compte tenu du régime des engagements en vigueur, les besoins en matière de transpondeurs et de services Internet sont moins importants.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Santé	210,9	(99,5)

75. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 210 900 dollars pour financer des services de santé (105 600 dollars) et acheter des fournitures (105 300 dollars).
76. La variation (baisse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 tient principalement à la baisse prévue du nombre d'évacuations sanitaires aériennes et à la diminution des besoins en matière de services de santé externes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total 2020</i>	<i>Variation 2019-2020</i>
Fournitures, services et matériel divers	2 654,2	(786,7)

77. Il est proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 2 654 200 dollars au titre : a) de la détente et des loisirs (63 700 dollars) ; des honoraires, fournitures et services liés à la formation (149 600 dollars) ; c) des frais de représentation divers (45 000 dollars) ; d) de l'assurance générale (45 000 dollars) ; e) des frais bancaires (191 000 dollars) ; f) des demandes de règlement diverses (8 000 dollars) ;

g) des divers coûts liés au fret (239 900 dollars) ; h) des rations (157 500 dollars) ; i) des services contractuels individuels (103 400 dollars) ; j) de services divers (1 651 100 dollars).

78. La variation (baisse) entre les montants demandés pour 2020 et le montant du budget approuvé pour 2019 tient essentiellement au fait que, du matériel ayant été acheté, les coûts afférents au fret sont moins importants.

II. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad

79. Le Fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad a été créé pour construire à Bagdad un complexe intégré qui accueillerait tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant en Iraq.
80. Le 31 mars 2010, le Fonds d'affectation spéciale a reçu 25 millions de dollars du Gouvernement iraquien et un montant de 760 600 dollars de la part des Gouvernements grec, italien, luxembourgeois, polonais, suédois et tchèque, qui provient du transfert de leurs contributions à l'ancien Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. En juin 2011, le Fonds a reçu une nouvelle contribution de 25 millions de dollars du Gouvernement iraquien, ce qui porte la somme totale reçue par le Fonds à 50 760 600 dollars.
81. En mars 2019, 49 028 400 dollars avaient été alloués au Fonds d'affectation spéciale, dont 48 640 600 dollars avaient été dépensés pour différents projets de rénovation ou de construction et 74 000 dollars avaient été affectés à d'autres projets, ce qui laisse un budget non utilisé de 313 800 dollars.
82. Les projets du Fonds d'affectation spéciale qui sont en cours d'exécution ou au dernier stade de la passation de marchés concernent la construction et l'aménagement du bâtiment C, immeuble de quatre étages comprenant 156 appartements (13 537 000 dollars) ; la modernisation du système de vidéosurveillance (288 600 dollars) et la construction d'un immeuble de bureaux de quatre étages et la rénovation de trois grands immeubles de bureaux (8 186 500 dollars) situés à Bagdad.
83. Le Fonds d'affectation spéciale sert en outre à financer cinq postes temporaires pourvus par du personnel recruté sur le plan international – un(e) architecte du génie principal(e) (P-4), un(e) fonctionnaire du budget [projets (P-3)], un(e) ingénieur(e) de projet (P-3), un(e) fonctionnaire d'administration (agent(e) du Service mobile) et un(e) superviseur(se) et coordonnateur(rice) de projet numérique (agent(e) du Service mobile) – et quatre pourvus par des administrateurs recrutés sur le plan national – un(e) ingénieur(e) du génie civil (adjoint(e) de 1^{re} classe), un(e) ingénieur(e) mécanicien(ne), un(e) ingénieur(e) électricien(ne) et un(e) géomètre.

III. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279 A](#) ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

(Résolution [73/279 A](#), section XIV)

<i>Recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Rappelle, comme elle l'a déjà prescrit, que le recours aux consultants externes doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 8).	La MANUI prend note de cette recommandation et propose de ne faire appel à des consultants externes que lorsque les compétences spécialisées nécessaires ne sont pas disponibles en interne.
Souligne qu'il importe que le Secrétaire général étudie dans le détail les besoins en personnel civil de chaque mission politique spéciale afin, en particulier, de déterminer les possibilités de transformer les postes du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national et d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, notamment en cas de révision importante du mandat ou du niveau des effectifs autorisés, de sorte que la structure des effectifs civils permette à la mission de s'acquitter efficacement de son mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs dans toutes les missions (par. 9).	Régulièrement, la MANUI revoit son tableau d'effectifs recrutés sur le plan international et propose de transformer en postes soumis à recrutement national les postes qui peuvent l'être compte tenu des fonctions et du niveau de responsabilité y afférents. En 2020, elle propose d'en transformer sept. Elle propose en outre de supprimer trois postes d'agent recruté sur le plan international et d'en transférer les fonctions à des membres du personnel recrutés sur le plan national déjà en poste.
Rappelle le paragraphe 55 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'examiner les fonctions du Bureau d'appui commun de Koweït et de présenter ses conclusions dans le prochain projet de budget (par. 11).	L'examen du rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/73/706), qui tient compte du Bureau d'appui commun de Koweït, a été reporté à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale. La MANUI prendra en considération la décision que prendra l'Assemblée à ce sujet dans son projet de budget-programme.
Prie instamment le Secrétaire général de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les postes existants en postes soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités locales de la Mission et de lui rendre compte de la question dans les prochains projets de budget (par. 35).	Voir la réponse ci-dessus concernant le paragraphe 9 de la résolution 73/279 A .

*Recommandation**Mesures prises*

Rappelle le paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif et souligne que l'appui administratif fourni par la Mission à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes doit donner lieu à remboursement (par. 36).

La MANUI fournit à l'Équipe d'enquêteurs un appui logistique pendant son lancement et un appui administratif (services financiers et services d'achat) pour assurer son bon fonctionnement. Elle lui fournit également des services d'hébergement, de transport, de sécurité et de santé moyennant recouvrement des coûts.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

(A/73/498)

*Recommandation**Mesures prises*

Au moment de l'examen du projet de budget-programme pour 2018-2019, le Comité consultatif a souligné que le montant des ressources approuvées au titre des missions politiques spéciales lors des exercices précédents était de 7 à 10 % supérieur au montant de 1 109,6 millions de dollars prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019. Le Comité consultatif a constaté que le financement des missions politiques spéciales au cours d'un exercice biennal était assujéti aux décisions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité s'agissant de l'établissement ou du renouvellement des mandats. Ainsi, des crédits ouverts avant le début d'un exercice biennal sont susceptibles d'être modifiés en cours d'exercice. Le Comité a néanmoins estimé que, au vu de l'expérience passée, il n'était pas possible d'établir des prévisions précises pour les missions politiques spéciales. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour présenter des prévisions budgétaires plus précises pour les missions politiques spéciales au moment de la mise en place du budget-programme annuel pour 2020 (par. 9).

Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet des taux de vacance de postes et des postes vacants dans les différentes missions sont consignées dans ses rapports correspondants. Le Comité rappelle que : a) les taux de vacance prévus dans les projets de budget devraient, autant que faire se peut, être calculés sur la base des taux effectifs ; lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient

La MANUI prend note de la recommandation et s'efforce d'estimer aussi précisément que possible le montant des ressources nécessaires lorsqu'elle établit son budget annuel. Elle continuera de le faire pour tous ses futurs projets de budget conformément aux directives applicables du Comité consultatif et de l'Assemblée générale.

La MANUI a appliqué les taux de vacance les plus récents (2018) pour établir le projet de budget pour 2020. Tous les postes vacants continuent d'être pourvus rapidement. Ces mesures ont entraîné une baisse notable des taux de vacance, en particulier celui du personnel recruté sur le plan international qui est passé de 11 % en 2017 à 7 % en moyenne en 2018. La Mission propose la suppression des postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus et qui ne sont plus nécessaires. Elle continue de décider de maintenir ou non les postes concernés après un examen des besoins.

Recommandation

clairement le choix des taux utilisés ; b) les postes vacants doivent être pourvus rapidement, comme l'a demandé l'Assemblée générale ; c) de façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget, faute de quoi, il convient d'en proposer la suppression (par. 19).

Le Comité consultatif a également demandé et reçu des informations sur l'affectation temporaire de membres du personnel à des postes vacants de rang supérieur, qui donne lieu au versement d'indemnités de fonctions. Au 30 septembre 2018, on comptait 38 affectations de ce type qui concernaient les missions politiques spéciales. Il rappelle que le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'année terminée en 2017, a fait observer que l'octroi d'indemnités de fonctions n'avait pas été limité à des cas exceptionnels pendant l'exercice biennal 2016-2017 et que l'Organisation des Nations Unies avait déclaré que le recours excessif aux vacances de postes temporaires constituait l'un des principaux obstacles à une bonne planification du personnel dans l'Organisation. Le Comité compte que tous les postes vacants seront pourvus rapidement et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de mener à bien dans les meilleurs délais le recrutement aux postes actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions (par. 20).

En ce qui concerne les capacités essentielles d'appui aux nouveaux coordonnateurs résidents au niveau des pays, le Secrétaire général propose que les services organiques de chaque bureau de coordonnateur résident comprennent au moins cinq membres pour assurer les fonctions essentielles nécessaires à une coordination efficace. Le budget du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnateurs résidents figure à l'annexe II du rapport correspondant du Secrétaire général. Toutefois, dans le projet de budget de la MANUI pour 2019, le Secrétaire général indique qu'il incombe au Bureau de la coordination des activités de développement de la Mission d'aider la Représentante spéciale adjointe, Coordinatrice résidente et Coordinatrice des opérations humanitaires à s'acquitter des tâches associées à la fonction de coordinatrice résidente. Compte tenu du fait que le système redynamisé des coordonnateurs résidents a été récemment établi et commencera à fonctionner à partir de 2019, le Comité consultatif n'a pas d'objection aux ressources demandées pour 2019 pour les six missions. Toutefois, il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner, dans le cadre des

Mesures prises

Elle propose donc de supprimer les postes vacants qui ne sont plus nécessaires dans le projet de budget pour 2020.

La MANUI prend note de la recommandation. Cinq postes (2 P-5 et 3 postes d'agents du Service mobile) sont actuellement pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions. La MANUI s'emploie à recruter des candidats pour pourvoir ces postes le plus rapidement possible.

Dans le cadre de l'examen de son tableau d'effectifs civils et de l'établissement du projet de budget pour 2020, la MANUI s'est penchée sur les fonctions de 33 postes de l'équipe de direction et du Bureau de la coordination des activités de développement, qui appuient la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires. Outre la paix et la sécurité, la MANUI a pour mandat de favoriser le développement conformément à l'alinéa c) du paragraphe 2 de la résolution 2421 (2018) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a décidé que la MANUI s'attacherait à promouvoir, appuyer et faciliter, en coordination avec le Gouvernement irakien : i) la coordination et l'acheminement de l'aide humanitaire et le retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées, en toute sécurité et en bon ordre ; ii) la coordination et l'exécution de programmes visant à donner à l'Iraq les moyens de fournir à la population des services publics, sociaux et essentiels efficaces, et la poursuite, au niveau des donateurs, de la coordination active de programmes critiques d'aide et de reconstruction ; iii) la réforme économique, le

Recommandation

prochains projets de budget, les arrangements proposés s'agissant des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et des capacités d'appui connexes dans les six missions en question pour s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions de la résolution 72/279 A de l'Assemblée. Le Comité estime également qu'il convient de continuer à réfléchir à la façon dont les coûts opérationnels connexes en rapport avec ces postes devront être inscrits aux budgets de ces missions politiques spéciales (par. 26 et 27).

Le Comité consultatif note en outre que, pour expliquer ces résultats, le Secrétaire général invoque dans son rapport principal les mêmes motifs que ceux qu'il avait déjà mentionnés dans son rapport précédent, en affirmant que le plein respect des délais fixés dépend exclusivement de facteurs extérieurs. Le Comité continue de penser que cette explication est insuffisante. Bien que cette situation tienne dans certains cas à la nature des activités confiées aux missions et aux voyages à entreprendre pour les mener à bien ainsi qu'au caractère imprévisible de certains voyages, le Comité déplore de nouveau que l'obligation de réserver les billets 16 jours à l'avance n'ait pas été mieux respectée globalement. Le Comité réaffirme qu'il compte que les raisons expliquant la faiblesse des taux seront étudiées et que le nécessaire sera fait pour que les règles relatives à l'achat anticipé soient mieux respectées, ce qui permettra de faire des économies en réservant à l'avance les billets pour les déplacements prévisibles, en particulier ceux liés aux formations (par. 33).

En outre, le Comité consultatif reste d'avis que, compte tenu des moyens de communication toujours plus nombreux et perfectionnés qu'offrent les nouvelles technologies, les prévisions de dépenses au titre des voyages auraient dû pouvoir être davantage revues à la baisse. Il rappelle les observations qu'il a déjà formulées sur la bonne utilisation des ressources destinées aux voyages et souligne en particulier qu'avant d'autoriser un voyage, il importe avant tout de

Mesures prises

renforcement des capacités et la création des conditions nécessaires au développement durable ; iv) la contribution des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies sous la direction centrale du Secrétaire général agissant par l'intermédiaire de sa Représentante spéciale pour l'Iraq, avec l'appui de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires qu'elle a désignée. Les 33 postes relevant de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires sont jugés nécessaires aux fins de la bonne exécution de la mission de développement de la MANUI, qui fait partie intégrante de son mandat. Tous les postes demeurent donc dans les effectifs proposés dans le projet de budget pour 2020. Les 33 postes faisant partie de l'effectif global de la Mission, les dépenses opérationnelles connexes sont inscrites au budget, tout comme les dépenses relatives aux autres membres du personnel de la Mission, ces ressources étant nécessaires à l'exécution du mandat.

La faiblesse du taux d'application de cette règle à la MANUI s'explique par le fait que le rapport d'application des directives relatives aux voyages tient compte des voyages autorisés au titre des avantages du personnel, pour lesquels la Mission n'a pas à réserver de billets étant donné que la plupart des membres du personnel optent pour le versement d'une somme forfaitaire. La MANUI continue cependant d'insister sur la réservation des billets à l'avance afin de faire respecter les directives.

Dans la mesure du possible, la Mission utilise des systèmes de visioconférence et de téléconférence (Skype et WebEx) et n'entreprend des voyages que si des contacts directs sont nécessaires.

déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat. Le Comité réaffirme en outre que les missions doivent, dans la mesure du possible, compenser l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages dans certains domaines en recourant ailleurs à d'autres moyens de communication (par. 34).

Le Comité consultatif note que les coefficients de dotation tendent à dépasser de plus en plus les coefficients fixés dans le Manuel des coûts et coefficients standard depuis quelques années. Il rappelle que le coefficient véhicules/effectifs du Manuel a été mis à jour à la suite de la réduction du nombre de véhicules excédentaires au cours de l'exercice 2016/17. Il note que, bien que le coefficient découlant de la dotation proposée pour 2019 soit plus faible que celui proposé pour 2018, il reste au niveau accru de 2017, qui était supérieur à celui de 2016. Si des éléments sont fournis pour justifier l'augmentation de la dotation en matériel informatique demandée, comme les besoins liés aux installations de formation, aux cybercafés, au système de suivi des véhicules CarLog et les délais de réparation du matériel, aucune justification particulière n'est fournie concernant la dotation en véhicules plus élevée que la normale proposée. Le Comité réaffirme qu'il faut examiner et inverser la tendance consistant à dépasser les ratios fixés pour la dotation en véhicules, en ordinateurs et en matériel informatique de rechange. Il compte que le prochain projet de budget du Secrétaire général comportera des renseignements sur l'examen et les ajustements à entreprendre en vue d'aligner les dotations sur les coefficients standard (par. 36).

Le Comité consultatif a souligné à maintes reprises qu'il fallait établir des directives cohérentes concernant les dotations en véhicules des missions politiques spéciales établies dans des lieux d'affectation famille autorisée et a déjà demandé que des précisions soient données. Le Comité note l'absence d'informations détaillées sur la question dans le projet de budget pour 2019, à l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe 57 du rapport principal du Secrétaire général, à savoir que, depuis 2016, des mesures relatives à la détention et à l'utilisation des véhicules dans les lieux d'affectation famille autorisée sont mises en place afin d'aider les missions à y rationaliser les besoins en la matière. Le Comité rappelle que des directives cohérentes relatives aux dotations en véhicules des missions politiques spéciales établies dans les lieux d'affectation famille autorisée devraient être établies et que des informations détaillées, ventilées par mission, devraient être

Les coefficients véhicules/effectifs de la MANUI sont faussés, car celle-ci détient un grand parc de véhicules blindés spéciaux à usage général qui ne sont pas alloués au personnel. Le reste du parc de véhicules est conforme aux coefficients fixés dans le Manuel des coûts et coefficients standard. La Mission continue de revoir la dotation en véhicules et prend des mesures (covoiturage par exemple) pour optimiser leur utilisation.

Dans les lieux d'affectation famille autorisée (Koweït et Téhéran), les véhicules officiels sont strictement réservés à l'exercice des fonctions et ne sont pas attribués au personnel pour leur usage personnel. Ils sont également réservés à l'usage du personnel de Bagdad en visite.

Recommandation

Mesures prises

communiquées dans les projets de budget pour 2020 (par. 37).

Le Comité consultatif a examiné, au fil des ans, la question du Bureau d'appui commun de Koweït, en déplorant qu'aucune étude de viabilité, assortie d'une analyse coûts-avantages vérifiée en toute indépendance, n'ait été soumise à l'Assemblée générale pour approbation. Le Comité a aussi dit qu'il comptait que dans sa proposition relative au dispositif de prestation de services centralisée, le Secrétaire général tiendrait compte de la demande qu'il lui avait déjà faite et qui avait été approuvée par l'Assemblée Générale dans sa résolution [68/247](#) A, en présentant une analyse de l'ensemble des coûts et avantages, à la fois qualitatifs et quantitatifs, du Bureau d'appui. Par ailleurs, le Comité a souligné que le Bureau d'appui avait été créé par le Département de l'appui aux missions en réponse aux problèmes de sécurité rencontrés en Iraq et Afghanistan et que le Département avait ensuite décidé d'étendre ses activités à d'autres missions. Le Comité consultatif continue donc de considérer que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée. Le Comité rappelle à nouveau que, bien qu'il ne s'oppose pas à la proposition faite pour 2019, toute modification du dispositif actuel et futur de prestation de services doit être approuvée par l'Assemblée générale, conformément à la résolution [70/248](#) de celle-ci (par. 54 et 55).

Le Comité consultatif a noté que le nombre de postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national ces dernières années par les missions politiques spéciales avait tendance à baisser. Alors que 12 postes soumis à recrutement international avaient été transformés en postes soumis à recrutement national en 2016 (7 postes à la MANUL, 4 à la MANUI et 1 au BINUGBIS), cela n'avait été le cas que pour un poste en 2017 (à la MANUI) et deux en 2018 (à la MANUL et à la MANUI) et un poste d'administrateur ou d'administratrice recruté(e) sur le plan national avait également été créé à la MANUA. Le Comité note que, dans son rapport, le Secrétaire général a proposé de transformer en postes soumis à recrutement national cinq postes soumis à recrutement international (1 poste à la MANUL, 1 à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et 3 à la MANUI) en 2019. Le Comité a demandé des explications et appris qu'il pouvait s'avérer difficile de trouver des candidats qualifiés dans le pays hôte ou dans certaines régions des pays considérés, en particulier durant les phases de conflit ou d'après-conflit. Tout en reconnaissant que les conditions de sécurité et d'autres facteurs peuvent

Voir la réponse ci-dessus concernant le paragraphe 11 de la résolution [73/279](#) A.

Régulièrement, la MANUI revoit son tableau d'effectifs recrutés sur le plan international et propose de transformer en postes soumis à recrutement national les postes qui peuvent l'être compte tenu des fonctions et du niveau de responsabilité y afférents. En 2020, elle propose d'en transformer sept. Elle propose en outre de supprimer trois postes d'agent recruté sur le plan international et d'en transférer les fonctions à des membres du personnel recrutés sur le plan national déjà en poste.

Recommandation

Mesures prises

limiter les possibilités de transformer certains postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, le Comité consultatif regrette que l'application des résolutions [61/276](#) et [66/264](#) de l'Assemblée générale n'ait pas avancé et demande de nouveau au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les résolutions soient bien appliquées (par. 56 et 57).

S'agissant de la définition d'indicateurs de succès pour les différentes missions, le Comité consultatif avait fait dans ses rapports des observations pour certaines d'entre elles. Le Comité consultatif indique de nouveau qu'à son avis, il est possible d'améliorer certains indicateurs de succès pour qu'ils rendent mieux compte des résultats que les différentes entités des Nations Unies pourraient raisonnablement obtenir et des activités pour lesquelles on pourrait leur demander des comptes (par. 58).

La MANUI a pris note de cette recommandation et amélioré la façon dont elle présente ses résultats conformément à la résolution [72/266](#) A de l'Assemblée générale. Le projet de budget contient désormais un plan-programme et des informations sur les résultats escomptés pour 2020.

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général ([A/73/498/Add.1](#))

Recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif a été informé que, parmi les ressources demandées pour 2019 au titre des installations et infrastructures du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi (soit 1 594 800 dollars), figurait un montant de 1 045 800 dollars pour la location de locaux. En effet, à compter de 2019, le Bureau devra s'acquitter du loyer et des frais de sécurité et d'entretien des locaux qu'il occupe, l'accord de partage des coûts conclu avec d'autres organismes des Nations Unies à Bujumbura arrivant à son terme. Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à essayer de conclure des accords de partage des coûts, selon qu'il convient (par. 28).

La MANUI a conclu des accords de partage des coûts concernant les services communs et les services de sécurité avec l'équipe de pays des Nations Unies dans les lieux où elle fournit ces services. Elle a également conclu avec chaque organisme un mémorandum d'accord assorti d'un accord de prestation de services, dans lequel sont précisés les ressources et les services qui sont partagés et les montants à verser.

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions ([A/73/498/Add.3](#))

Recommandation

Mesures prises

En ce qui concerne les 17 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il s'agit de transformer, le Comité consultatif a été informé que 5 d'entre eux étaient encore vacants au 30 septembre 2018, à savoir : 2 spécialistes des affaires électorales (P-4), 2 observateurs(trices) électoraux(ales) adjoint(e)s

La MANUI continue de pourvoir les postes vacants le plus rapidement possible et propose de supprimer les postes dont les fonctions ne sont plus jugées nécessaires.

Recommandation

Mesures prises

(administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national) et 1 assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]. Le Comité rappelle que, de façon générale, il convient d'examiner régulièrement en quoi les postes vacants demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget (par. 19).

Le Secrétaire général indique que le Bureau d'appui commun de Koweït fournit un appui administratif au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur la MANUA, le Secrétaire général a indiqué que, s'agissant des changements à apporter à la structure du Bureau d'appui commun, il avait été procédé à une évaluation des besoins du Bureau et qu'on en avait conclu que le personnel nécessaire devrait être réparti entre ses principales missions clientes afin de garantir un partage approprié des coûts. Le Secrétaire général précisait que les missions en question étaient la MANUA, la MANUI, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que le Centre régional, jugé de taille trop réduite, ne fournirait pas de ressources au Bureau d'appui commun. Le Comité consultatif rappelle que l'appui administratif fourni par une entité des Nations Unies à une autre doit donner lieu à remboursement, selon qu'il convient (par. 20).

Le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre des consultants, d'un montant de 256 900 dollars, devaient servir à financer le recours à des experts dans plusieurs domaines, notamment le pastoralisme, la sécurité, la paix, l'analyse de données statistiques, la gouvernance, l'état de droit, les questions électorales et la radicalisation. Il note que les ressources demandées pour 2019 sont inférieures de 19 400 dollars par rapport à l'exercice précédent, les capacités internes étant sollicitées dans des domaines comme l'évaluation technique sur le terrain et la réforme du secteur de la sécurité, et, à cet égard, félicite la Mission d'utiliser ses ressources internes. Tout en admettant qu'il puisse être nécessaire de faire appel à des consultants afin de bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité consultatif réaffirme que cette pratique doit se limiter au strict minimum (par. 31 et 32).

La MANUI fournit actuellement un appui logistique et administratif et des services de sécurité à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, moyennant remboursement. Elle a conclu des arrangements similaires avec l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq et avec la MANUA (Bureau d'appui commun de Koweït), auxquels elle fournit des services communs et des services de sécurité moyennant remboursement.

La MANUI prend note de cette recommandation et propose de ne faire appel à des consultants externes que lorsque les compétences spécialisées nécessaires ne sont pas disponibles en interne.

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

(A/73/498/Add.5)

Recommandation

La MANUI fournira un appui à la prochaine Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, c'est-à-dire recueillir, conserver et stocker des éléments de preuves d'actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide commis par l'EIIL en Iraq. Le Comité consultatif formule des observations et des recommandations dans son rapport sur l'Équipe d'enquêteurs. Le Comité consultatif souligne que l'appui administratif fourni par une entité des Nations Unies à une autre doit donner lieu à remboursement (par. 7).

En ce qui concerne le cadre de budgétisation axée sur les résultats figurant à la Section II du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'en ce qui concerne l'indicateur de succès e) ii), il n'existe pas de lien de causalité entre l'action du Secrétaire général et les visites en Iraq effectuées par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Le Comité consultatif indique à nouveau, qu'à son avis, il est possible d'améliorer certains indicateurs de succès pour une meilleure adéquation avec les résultats que les missions respectives pourraient raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourrait leur demander des comptes (par. 8).

En ce qui concerne la création proposée d'un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3), le Secrétaire général indique que le titulaire du poste fournirait une aide compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du Groupe intégré déontologie et discipline engendrée par le renforcement et l'évolution du cadre de responsabilité des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres formes de comportement répréhensible, par la prévention, la répression et des mesures correctives. Au cours des quatre dernières années, les allégations enregistrées par le système de suivi des fautes professionnelles de la Mission et autres allégations non enregistrées par ce système ont considérablement augmenté en ce qui concerne la MANUA, en particulier les infractions aux règles et règlements, mais sont dans l'ensemble restées plus stables et, dans certains cas, ont diminué en ce qui concerne la MANUI et d'autres missions desservies par le Groupe. Compte tenu de ce

Mesures prises

La MANUI fournit actuellement un appui logistique et administratif et des services de sécurité à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies, moyennant remboursement.

Voir les observations formulées ci-dessus en réponse au paragraphe 58 du rapport [A/73/498](#).

Les fonctions de déontologie et de discipline de la MANUI et de la MANUA ont été regroupées à la suite de la création du Groupe intégré déontologie et discipline, qui couvre, en plus des deux missions, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Le Groupe est dirigé par un(e) Chef (P-5), dont le poste est financé par la MANUA et qui signale à la Chef de la Mission, par l'intermédiaire du (de la) Chef de cabinet, toutes les fautes concernant la MANUI. Le (la) Chef est secondé(e) par un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] basé(e) à Koweït, dont le poste est financé par la MANUI. Dans le cadre d'un accord de partage des coûts, la MANUI finance un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) basé à Koweït. D'autres accords de partage des coûts

Recommandation

qui précède, le Comité consultatif recommande la création de ce poste, mais s'interroge sur le bien-fondé de le financer au titre de la MANUI et recommande que le financement des postes du Groupe intégré déontologie et discipline soit à nouveau examiné dans le prochain projet de budget (par. 14).

Le montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes pour 2019 s'élève à 3 087 600 dollars, soit une diminution de 921 200 dollars par rapport aux crédits de 4 080 000 dollars demandés pour 2018, en raison principalement de la baisse des coûts de la location et de l'exploitation d'un avion ainsi que de l'introduction d'arrangements de partage des coûts avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour l'un des deux avions de la MANUI. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'Envoyé spécial partagerait les coûts d'exploitation de l'avion et de rémunération à concurrence de 232 heures de vol, ce qui réduit le montant à la charge de la MANUI au titre de l'accord de location de l'appareil correspondant. Le Comité consultatif se félicite de la réduction obtenue grâce au partage des coûts des opérations aériennes avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et préconise la mise en place d'arrangements similaires dans d'autres missions, lorsque cela est possible (par. 24).

Mesures prises

sont en vigueur concernant notamment des bureaux (mis à disposition par la MANUI), des services d'appui logistique (fournis par la MANUI et par la MANUA), mais les voyages à destination de l'UNMOGIP et du Centre régional sont financés par ces derniers étant donné que ce sont des missions plus petites et que leur charge de travail est bien moins élevée. Le financement du Groupe a été examiné dans le cadre du projet de budget pour 2020. La MANUI estime que le poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) est nécessaire et l'inclut donc dans son projet de budget pour 2020.

La MANUI prend note de cette recommandation et continue de mettre un avion à la disposition du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen lorsque celui-ci en a besoin.

Annexe I

Proposition concernant l'évolution des effectifs par unité administrative

Unité administrative	Modifications proposées					Variation nette	Postes proposés pour 2020
	Postes approuvés pour 2019	Suppression	Création	Transfert	Transformation		
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général							
Équipe de direction	6	—	—	—	—	—	6
Groupe de la problématique femmes-hommes	2	—	—	—	—	—	2
Groupe de la protection des femmes	1	—	—	—	—	—	1
Groupe de la protection de l'enfance	2	—	—	—	—	—	2
Bureau du (de la) Chef de cabinet	29	(1) ^a	—	—	—	(1)	28
Bureau des droits de l'homme	41	—	—	—	—	—	41
Bureau de l'information	19	—	—	—	—	—	19
Section de la sécurité	223	(2) ^a	—	—	^b	(2)	221
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) des affaires politiques et de l'assistance électorale							
Équipe de direction	5	—	—	—	—	—	5
Bureau de liaison de Téhéran	4	—	—	—	—	—	4
Groupe conjoint de l'analyse	12	—	—	—	^c	—	12
Bureau des affaires politiques	63	(1) ^a	—	—	—	(1)	62
Bureau de l'assistance électorale	12	—	—	—	—	—	12
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général chargé(e) du développement et des affaires humanitaires							
Équipe de direction	6	—	—	—	—	—	6
Bureau de la coordination des activités de développement	27	—	—	—	—	—	27
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la Mission							
Équipe de direction	5	—	—	—	—	—	5
Groupe de l'environnement	1	—	—	—	—	—	1
Groupe de la planification, du contrôle et de la mise en conformité	1	—	—	—	—	—	1
Gestion des opérations et des ressources							
Équipe de direction	6	—	—	—	—	—	6
Cellule de la logistique	2	—	—	—	—	—	2
Bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk)	4	—	—	—	—	—	4
Section des technologies	45	—	—	—	—	—	45
Section des ressources humaines	11	—	1 ^d	—	—	1	12
Groupe des ressources financières et des résultats	6	—	—	—	—	—	6
Section des achats	17	—	—	(17)	—	(17)	—
Section de la formation	5	—	—	(5)	—	(5)	—
Section de la gestion du matériel	11	—	—	(11)	—	(11)	—
Gestion de la chaîne d'approvisionnement							
Équipe de direction	2	—	—	—	—	—	2

Unité administrative	Postes approuvés pour 2019	Modifications proposées					Postes proposés pour 2020
		Suppression	Création	Transfert	Transformation	Variation nette	
Section de la gestion centralisée des stocks	20	–	–	7	–	7	27
Section de la gestion des acquisitions	9	–	–	–	–	–	9
Groupe des approvisionnements essentiels	23	–	–	(23)	^e	(23)	–
Section du génie et de la gestion des installations	56	–	–	(56)	–	(56)	–
Section du transport de surface	50	–	–	(50)	–	(50)	–
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes	32	–	–	–	–	–	32
Section des services médicaux	15	–	–	(15)	–	(15)	–
Section des achats	–	–	–	16	–	16	16
Section de la gestion du matériel	–	–	–	11	–	11	11
Gestion de la prestation de services							
Équipe de direction	–	–	1 ^d	–	–	1	1
Section du génie et de la gestion des installations	–	–	–	56	–	56	56
Section du transport de surface	–	–	–	50	–	50	50
Section des services médicaux	–	–	–	13	–	13	13
Groupe du soutien psychosocial	–	–	–	2	–	2	2
Groupe des approvisionnements essentiels	–	–	–	17	–	17	17
Section de la formation	–	–	–	5	–	5	5
Bureau d'appui commun de Koweït							
Section des ressources humaines	14	–	–	–	–	–	14
Section des finances	16	–	–	–	–	–	16
Section des voyages	3	–	–	–	–	–	3
Bureau d'appui de New York							
Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	4	–	–	–	–	–	4
Total	810	(4)	2	–	–	(2)	808

^a Transformation d'un poste d'assistant(e) aux fournitures (Service mobile) en poste d'assistant(e) aux fournitures [agent(e) local(e)].

^b Suppression proposée d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), de deux postes d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile) et d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)].

^c Transformation d'un poste d'analyste de l'information (P-3) en poste d'analyste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

^d Création proposée d'un poste de responsable des services (P-5) et d'un poste de spécialiste des ressources humaines (Service mobile).

^e Transformation de cinq postes d'assistant(e) à la sécurité (Service mobile) en postes d'assistant à la sécurité [agent(e) local(e)].

Annexe II

Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2019																
Bagdad	1	2	1	5	14	34	33	3	93	105	—	198	60	195	—	453
Aéroport international de Bagdad	—	—	—	—	—	1	1	—	2	15	—	17	1	15	—	33
Bassora	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	2	5	10	1	18
Erbil	—	—	—	—	4	4	9	2	19	29	—	48	21	81	1	151
Kirkouk	—	—	—	—	—	3	5	—	8	5	—	13	6	21	—	40
Téhéran	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	—	2	1	1	—	4
Mossoul	—	—	—	—	—	2	2	—	4	12	—	16	1	6	—	23
Najaf	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	3	2	—	6
Anbar	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2
Salaheddine	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2
Diyala	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Ninive	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	1	—	—	2
Dahouk	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Souleïmaniyé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Babel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Karbala	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Qadissiyé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Ouasset	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Dhi Qar	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Mouthanna	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Maïssan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Koweït	—	—	—	—	—	2	1	—	3	8	—	11	—	56	—	67
New York	—	—	—	—	—	2	2	—	4	—	—	4	—	—	—	4
Total	1	2	1	6	18	51	55	5	139	174	—	313	108	387	2	810

Effectif proposé pour 2020

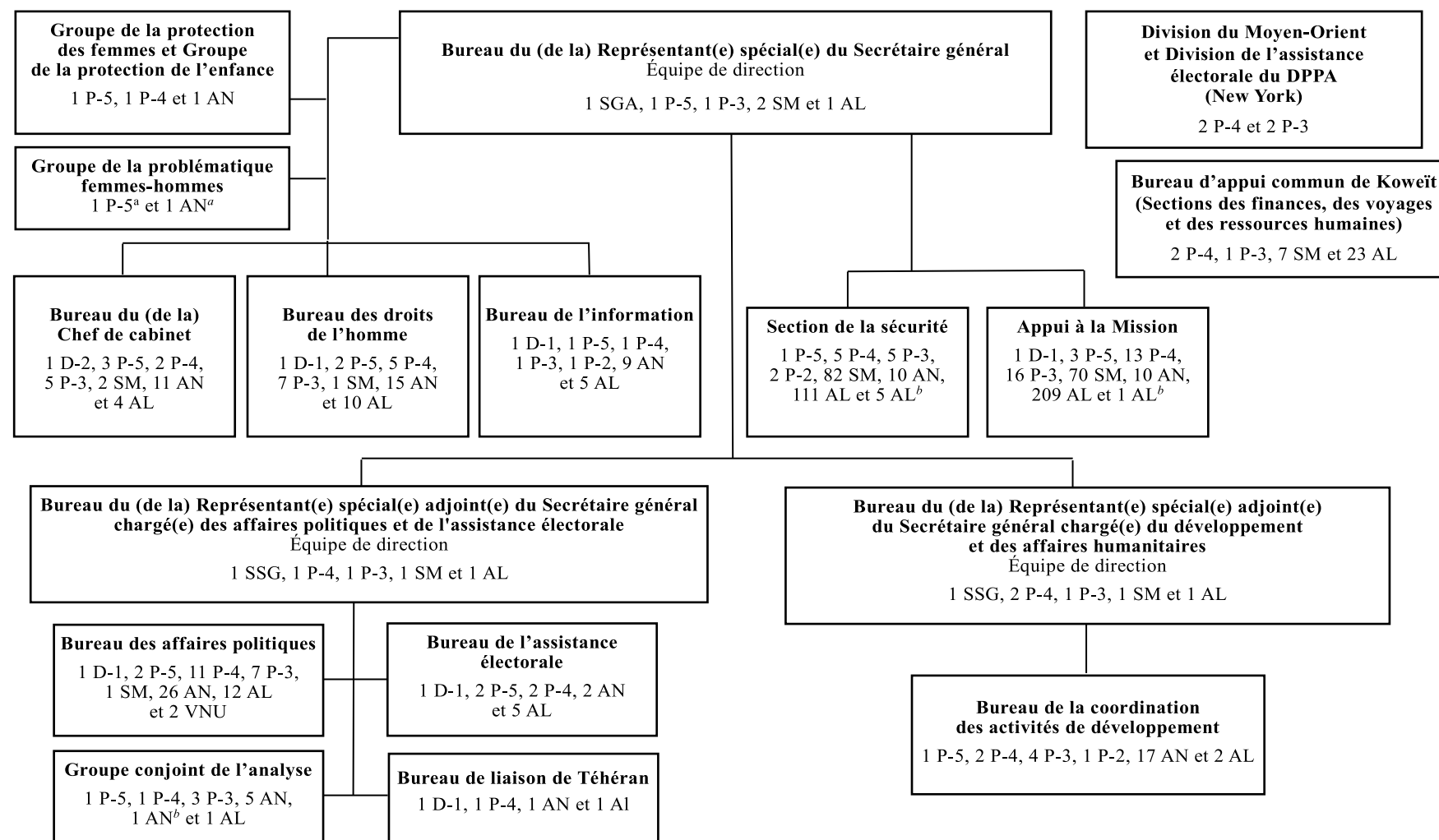
Bagdad	1	2	1	5	15	34	32	2	92	98	—	190	61	200	—	451
Aéroport international de Bagdad	—	—	—	—	—	1	1	—	2	15	—	17	1	15	—	33
Bassora	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	2	5	10	1	18
Erbil	—	—	—	—	4	4	10	2	19	30	—	48	20	81	1	151
Kirkouk	—	—	—	—	—	3	5	—	8	—	5	13	6	21	—	40
Téhéran	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	—	2	1	1	—	4

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Total (personnel international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Mossoul	–	–	–	–	–	2	2	–	4	12	–	16	1	6	–	23
Najaf	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	3	2	–	6
Anbar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Salaheddine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Diyala	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Ninive	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Qadissiyé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Ouasset	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Dhi Qar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Mouthanna	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Koweït	–	–	–	–	–	2	1	–	3	8	–	11	–	56	–	67
New York	–	–	–	–	–	2	2	–	4	–	–	4	–	–	–	4
Total	1	2	1	6	19	51	54	4	138	167	–	305	109	392	2	808
Variation	–	–	–	–	1	–	(1)	(1)	(1)	(7)	–	(8)	1	5	–	(2)

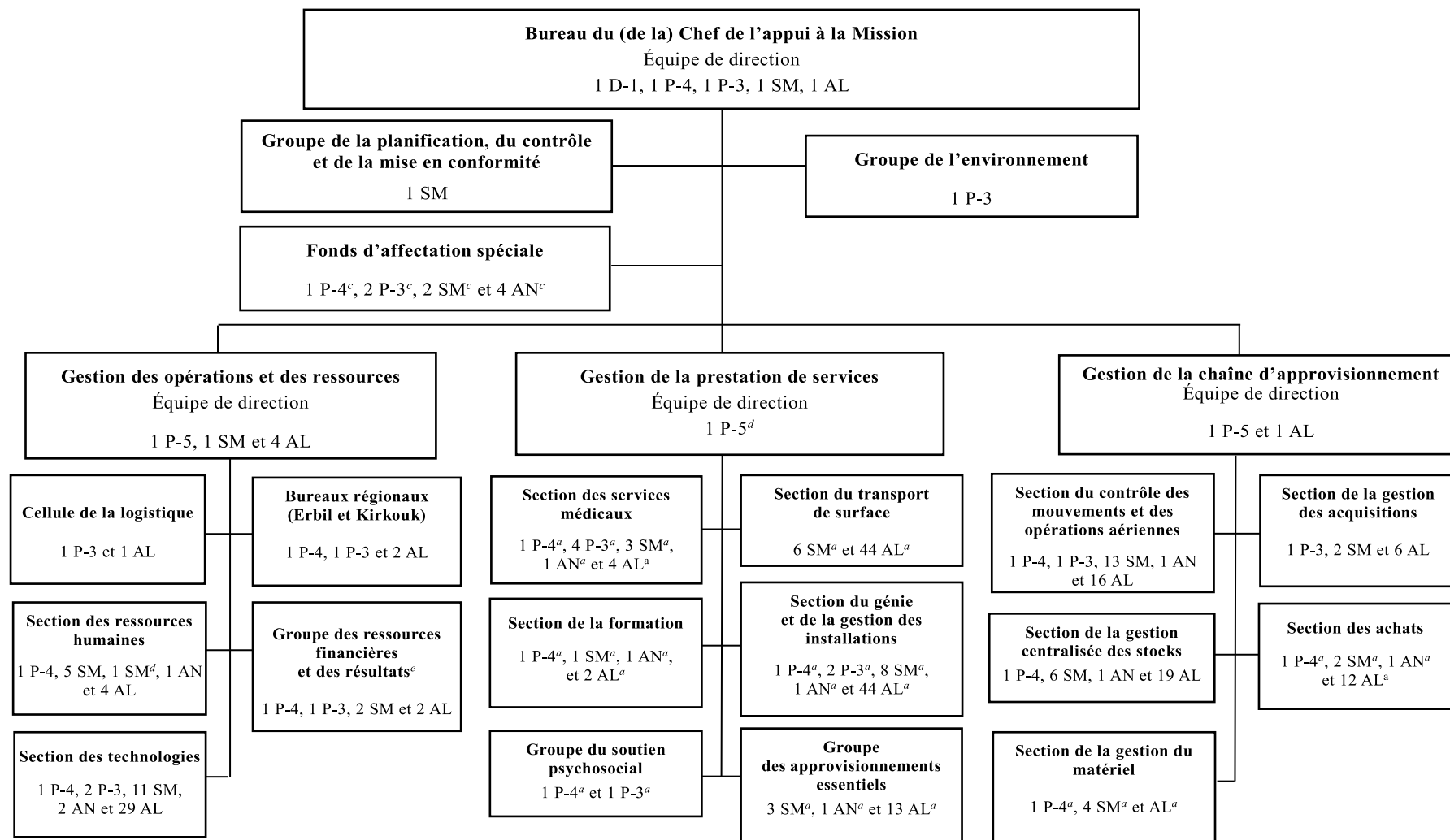
Annexe III

Organigrammes

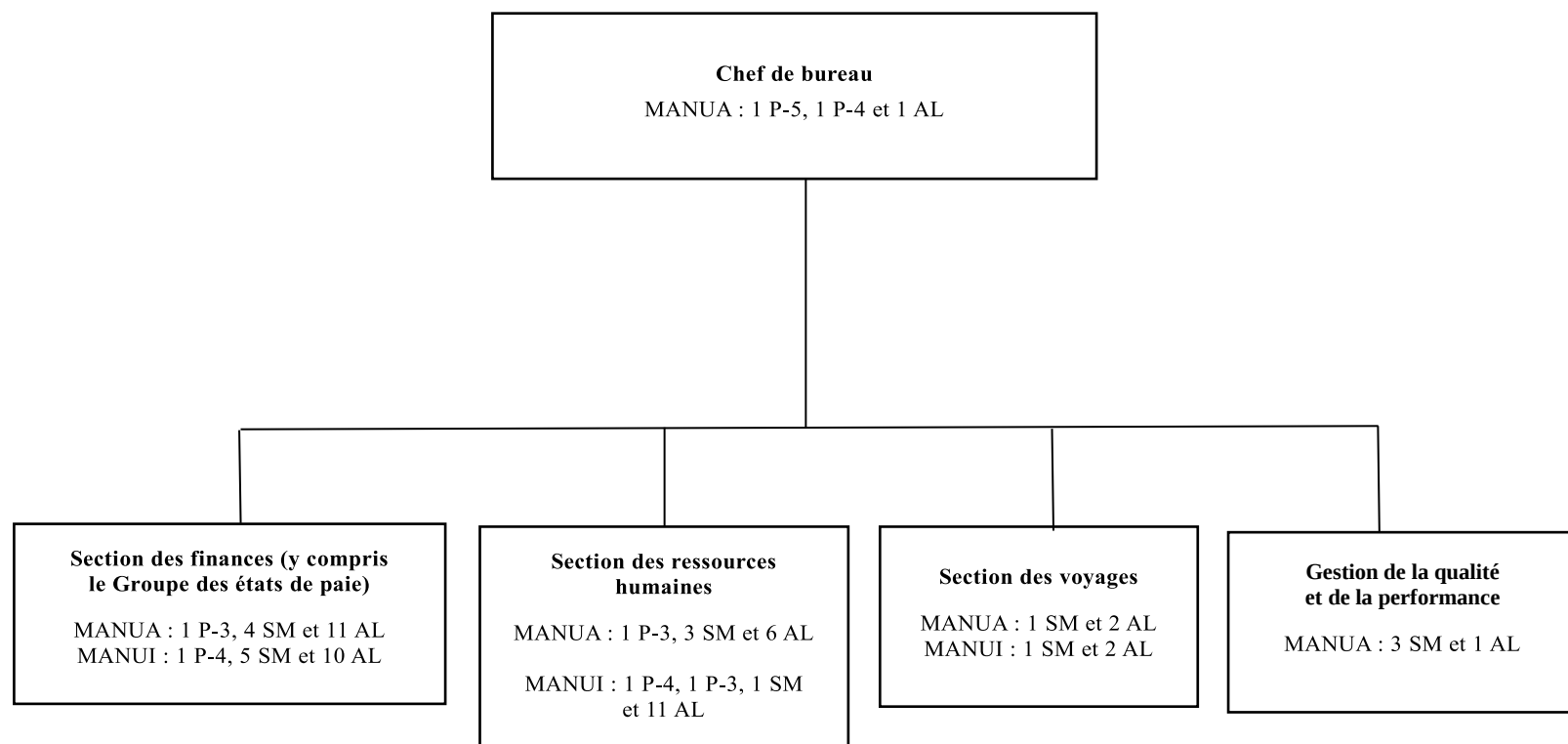
A. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq



B. Appui à la Mission



C. Bureau d'appui commun de Koweït^f



Abbreviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; DPPA = Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; SM = agent(e) du Service mobile ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) SSG = Sous-Secrétaire général(e).

^a Transfert.

^b Transformation.

^c Financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad.

^d Création.

^e Ancien Groupe du budget et des finances.

^f Postes communs à la MANUI et à la MANUA.

Annexe IV

Contributions fournies par le pays hôte ou d'autres entités des Nations Unies (en espèces ou en nature)

<i>Entité</i>	<i>Description</i>	<i>Valeur annuelle approximative (dollars É.-U.)</i>
Gouvernement koweïtien	Bâtiment en dur	4 015 902
Gouvernement iraquien – Bagdad	Bâtiment en dur	3 966 067
Gouvernement iraquien – aéroport international de Bagdad	Bâtiment en dur	505 110
Gouvernement iraquien – Erbil	Bâtiment en dur	152 872
Gouvernement iraquien – Kirkouk	Bâtiment en dur	617 550
Total partiel		9 257 501
Gouvernement koweïtien	Infrastructure	12 264
Gouvernement iraquien – Bagdad	Infrastructure	764 395
Gouvernement iraquien – Erbil	Infrastructure	9 996
Gouvernement iraquien – Erbil	Infrastructure	79 115
Total partiel		865 770
Gouvernement iraquien	Droits d'atterrissage aux aéroports	335 432
Gouvernement iraquien	Redevances aéroportuaires (embarquement/débarquement)	1 759
Total partiel		337 191
Total		10 460 462

Annexe V

Coût des services de sécurité pour 2020

(En dollars des États-Unis)

	<i>Lieu</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Total</i>
A. Achat de matériel de sûreté et de sécurité					
Uniformes, drapeaux et autocollants	Bagdad	1	1	40 000	40 000
Munitions	Bagdad	1	1	23 000	23 000
Accessoires pour armes et munitions	Bagdad	1	1	15 000	15 000
Matériel de lutte contre l'incendie	Erbil	1	1	15 000	15 000
Fermetures et matériel et accessoires de sécurité	Bagdad	1	1	9 650	9 650
Sécurité et protection des personnes	Bagdad	1	1	10 000	10 000
Équipements de sécurité et de contrôle	Bagdad	1	1	8 000	8 000
Réglementation de la circulation	Erbil	1	1	3 000	3 000
Équipements et fournitures pour la défense, l'application de la loi, la sécurité, la protection et la formation	Erbil	1	1	10 000	10 000
Ensemble de plaques balistiques de classe III (NIJ)	Bagdad	30	1	312,5	9 375
Ensemble de plaques balistiques de classe III (NIJ)	Kirkouk	10	1	312,5	3 125
Ensemble de plaques balistiques de classe III (NIJ)	Erbil	10	1	312,5	3 125
Matériel de sûreté et de sécurité – détecteurs à rayons X	Bagdad	1	1	20 000	20 000
Matériel de sûreté et de sécurité – portique de détection	Bagdad	1	1	6 000	6 000
Système de diffusion audio – voix sur IP (protocole Internet)	Bagdad	3	1	500	1 500
Système de diffusion audio – voix sur IP (protocole Internet)	Erbil	1	1	500	500
Système de diffusion audio – voix sur IP (protocole Internet)	Kirkouk	1	1	500	500
Contrôle des accès/système d'identification par radiofréquence – système de contrôle	Bagdad	1	1	600	600
Contrôle des accès/système d'identification par radiofréquence – système de contrôle	Erbil	1	1	600	600
Contrôle des accès/système d'identification par radiofréquence – système de contrôle	Kirkouk	1	1	600	600
Contrôle des accès/système d'identification par radiofréquence – lecteur de proximité et pièces de rechange	Bagdad	3	1	250	750
Contrôle des accès/système de radio-identification – lecteur de proximité et pièces de rechange	Erbil	3	1	250	750
Contrôle des accès/système d'identification par radiofréquence – système de contrôle des accès aux bâtiments	Bagdad	1	1	20 000	20 000
Total partiel					201 075
B. Services de sécurité					
Gardes	Koweït	22	12	318	84 000
Gardes	Erbil	16	12	438	84 800
Chien détecteur d'explosifs	Bagdad/Aéroport international de Bagdad	1	12	12 000	144 000
Chien détecteur d'explosifs	Erbil	1	12	12 000	144 000
Total partiel					456 000

	Lieu	Nombre	Nombre de mois	Coût unitaire	Total
C. Groupe de gardes des Nations Unies					
<i>Remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard</i>					
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Bagdad	130	12	933	1 455 500
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Aéroport international de Bagdad	38	12	933	425 500
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Kirkouk	77	12	933	862 200
<i>Frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement)</i>					
Achat de billets – Fidji	Bagdad	130	1	3 960	514 800
Achat de billets – Fidji	Aéroport international de Bagdad	38	1	3 960	150 480
Achat de billets – Népal	Kirkouk	77	1	1 485	114 345
Indemnité de permission	Bagdad	130	1	315	40 950
Indemnité de permission	Aéroport international de Bagdad	38	1	315	11 970
Indemnité de permission	Kirkouk	77	1	315	24 255
<i>Indemnité journalière</i>					
Indemnité journalière des contingents	Bagdad	130	12	38,65	60 294
Indemnité journalière des contingents	Aéroport international de Bagdad	38	12	38,65	17 624
Indemnité journalière des contingents	Kirkouk	77	12	38,65	35 712
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité		1	1	98 000	98 000
<i>Rations</i>					
Rations – 3 repas à Diwan	Bagdad	130	12	677,5	1 056 949
Rations – repas de minuit à Diwan	Bagdad	30	12	225,8	81 304
Eau en bouteille	Bagdad	130	12	35,2	54 961
Eau en bouteille	Aéroport international de Bagdad	38	12	35,2	16 066
Eau en bouteille	Kirkouk	77	12	32,5	30 050
Rations de réserve – 3 repas	Aéroport international de Bagdad	38	12	813	370 745
Rations de réserve – repas de minuit	Aéroport international de Bagdad	12	12	180	26 017
Rations de réserve – 3 repas	Kirkouk	77	12	813	751 247
Rations de réserve – repas de minuit	Kirkouk	8	12	132,5	12 720
<i>Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur</i>					
Fidji – signature d'un mémorandum d'accord	Bagdad	130	12	2,5	4 021
Fidji – signature d'un mémorandum d'accord	Aéroport international de Bagdad	38	12	2,5	1 175
Népal – signature d'un mémorandum d'accord	Kirkouk	77	12	3,3	3 120

	<i>Lieu</i>	<i>Nombre</i>	<i>Nombre de mois</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Total</i>
<i>Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents</i>					
Groupe de gardes des Nations Unies – transport par avion (mètres cubes)	Bagdad	8	1	24 815	198 526
Groupe de gardes des Nations Unies – transport par avion (mètres cubes)	Kirkouk	9	1	11 665	104 990
Total partiel					5 238 200
Total partiel (arrondi)					5 895 275

Abréviation : NIJ = Institut national pour la justice du Ministère de la justice des Etats-Unis.